

1 : Compte rendu des décisions prises conformément à l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations de pouvoirs accordées au Maire

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

DATE	SERVICE	N°	MATIERE	LIBELLE
20/01/2020	43 A	48	marché 1.1	Marché à procédure adaptée relatif à la mission de comptage et d'analyse des flux piétons sur le centre-ville de Châteauroux avec MYTRAFFIC SAS (26 040 € TTC)
20/01/2020	31 C 4	49	Don 3.2	Acceptation de la donation sans charges particulières du fonds d'atelier du sculpteur Ernest Nivet (valeur de 54 865 €) par Mme Francesca Picou-Lacour
21/01/2020	31 C5	50	culture 8.9	reproduction d'une enluminure issue du Manuscrit le Bréviaire à l'usage du diocèse de Paris pour la société Program33 (gratuit)
22/01/2020	21 A	51	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à "Villes de France", pour l'année 2020 (4078,62 €)

22/01/2020	21 A	52	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à l'Union Départementale des Maires Ruraux de l'Indre pour l'année 2020 (150 €)
22/01/2020	43	53	Divers 7.10	Organisation de permanences par la « Boutique de gestion pour entreprendre » au sein du Pôle insertion médiation de Saint Jean (gratuit)
23/01/2020	41 B	54	marché 1.1	Avenant à un marché conclu en dialogue compétitif, relatif à un contrat de performance énergétique de bâtiments
24/01/2020	40 B	55	culture 8.9	Mise à disposition du hall du 1er étage de l'hôtel de Ville à Monsieur Jean Pierre Gilet, photographe dans le cadre d'une exposition du 24/01 au 27/02/2002 (gratuit)
24/01/2020	40 B	56	culture 8.9	Mise à disposition du Hall de l'hôtel de Ville à Madame Pascale Abramovici, artiste peintre dans le cadre d'une exposition du 4/02 AU 30/03/2020 (gratuit)
24/01/2020	43 C	57	location 3.3	Mise à disposition de locaux de la Maison de Quartier Est pour l'association "L'atelier des Artistes Peintres" pour 2020 (Adhésion 30 €)
24/01/2020	31 C 1	58	culture 8.9	Contrat de prestations de service de M Hubert Dechaussepierre dit Hubert Artus dans le cadre de l'Envolée des Livres (965 € TTC)
24/01/2020	31 E 1	59	marché 1.1	Convention de partenariat entre la ville (Pôle ados) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse pendant les vacances scolaires 2020 (11,20 € la journée)
27/01/2020	31 C 5	60	marché 1.1	Contrat de prestation de services avec Elizabeth Anscutter à la Médiathèque Equinoxe le 22 février 2020 (350 €)
27/01/2020	31 C 5	61	marché 1.1	Contrat de projection publique avec Condor Distribution à la Bibliothèque Beaulieu le 27 mars 2020 (105,50 € TTC)
27/01/2020	31 C 3	62	culture 8.9	Résidence d'artiste de Elise Bénard du 31 janvier au 30 avril 2020 - expo du 24 avril au 23 mai 2020 (3500 €)
28/01/2020	46 C 12	63	location 3.3	Signature de la convention de mise à disposition du garage n°6 sis 25 rue de Chambon au profit de Mme Chantal Leblanc (indemnité mensuelle 18 €)
28/01/2020	46 C 12	64	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local de stockage n°2 au sous-sol du bâtiment sis 10 rue Rabelais au profit du groupe de musique "Akouphène" (gratuit)

28/01/2020	46 C 12	65	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition d'un appartement au GS Montaigne sis 58 bis rue Montaigne à chtx au profit de Mme Annick Weiss (indemnité mensuelle : 308,60€)
29/01/2020	41 B	66	marché 1.1	Annulation de la décision 2019-767 du 3 décembre 2019 concernant un acte modificatif à un marché conclu selon une procédure adaptée
29/01/2020	43 C	67	location 3.3	Mise à disposition de locaux de la Maison de quartier Est à l'association Bien être en Berry pour l'année 2020 (adhésion 30 €)
29/01/2020	31 D 1	68	location 3.3	Mise à disposition du gymnase du lycée des Métiers "Les Charmilles" au Lycée polyvalent Blaise Pascal du 6/01 au 9/03/2020 (gratuit)
30/01/2020	31 E 1	69	location 3.3	Mise à disposition de locaux de l'école maternelle Les Marins pour le Directeur, Monsieur Laroche le 6 mars 2020 de 16h30 à 19h dans le cadre de l'organisation du carnaval à titre gratuit.
30/01/2020	31 E 1	70	location 3.3	Mise à disposition de matériel à usage pédagogique pour un enfant scolarisé à l'école élémentaire Jules Ferry pour l'année scolaire 2019/2020 à titre gratuit.
31/01/2020	42 A 4	71	Formation 8.6	Convention de formation avec le Centre d'Art pour La Danse (CND) sur le thème "Mémoires vives de la Danse Jazz, Volet 2" du 22 au 23/02 (200 €)
31/01/2020	31 F	72	Divers 7.10	Demande de remise gracieuse de M Jean Louis Larchet au titre de la somme due auprès de la Police Municipale de Châteauroux
31/01/2020	46 C 11	73	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'Adhésion au CAUE de l'Indre 2020 (210 €)
31/01/2020	46 C 11	74	location 3.3	Mise à disposition d'un immeuble sis rue des Belges cadastré DN 910 au profit de l'Association Château'roule (gratuit)
31/01/2020	46 C 11	75	location 3.3	Mise à disposition de locaux au sein d'un bâtiment sis 2 allée des Platanes au profit de l'Amicale Loisirs Détente Grands Champs (gratuit)
03/02/2020	31 C 5	76	marché 1.1	Contrat de prestation de services avec la Société Sur Mesure Spectacles à la bibliothèque Saint Jean le 11 mars 2020 (688 €)
03/02/2020	31 C 5	77	culture 8.9	Contrat de projection publique avec Swank Films à la Médiathèque Equinoxe le 28/3/2020 (170,91 € TTC)

04/02/2020	41 B	78	marché 1.1	M19-069GRP - Maintenance des postes haute tension Montant HT : 17 250,00 € - Titulaire : INEO CENTRE Agence Services – 86 000 Poitiers
04/02/2020	41 B	79	marché 1.1	M19-084VDC - Modification de l'éclairage des Stades de Bitray et du Rotissant - Montant HT : 38 615,90 € (prestation alternative retenue) - Titulaire : SPIE CITYNETWORKS – 36250 Saint-Maur
04/02/2020	31 C 5	80	culture 8.9	Signature d'une convention entre le Conseil Départemental et la Ville de Châteauroux pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art Dramatique pour une subvention de 43 000 € au titre de l'année scolaire 2019-2020
04/02/2020	21 A	81	Adhésion 1.4	Renouvellement d'une adhésion à l'Association des Maires de l'Indre (AMI 36) (7582 €)
04/02/2020	31 C 3	82	culture 8.9	Prolongation du prêt des œuvres de la collection valise au lycée Pierre et Curie du 14-02 au 14-03 (gratuit)
05/02/2020	46 C 12	83	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un local au centre Lucette Harbon sise 93 rue de Vaugirard à Châteauroux au profit du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) (gratuit)
05/02/2020	46 C 12	84	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un local de stockage sis 9 bld d'Anvaux au profit de l'United Riders ONG (gratuit)
05/02/2020	41 B	85	marché 1.1	Acte modificatif n° 1 au marché M19-015VDC relatif à l'Aménagement de la Tribune d'Honneur au stade Gaston Petit – lot 5 « Plâtrerie – Faux-Plafonds », ayant pour incidence financière : Une plus-value de 603,84 € H.T. Et portant le montant du marché à : 21 710,31 € HT (soit 26 052,38 € TTC) - Titulaire : SORECSO SAS - 36170 SAINT BENOIT DU SAULT
05/02/2002	41 B	86	marché 1.1	Passation d'un avenant n° 1 à un marché relatif aux vérifications règlementaires des installations dans les établissements recevant du public – lot 2
06/02/2020	41 B	87	marché 1.1	Passation d'actes modificatifs n°2 à un marché conclu selon une procédure adaptée relatif à la rénovation et reprise des sols souples des aires de jeux
06/02/2020	43 C	88	location 3.3	Mise à disposition locaux Maison de Quartier Est avec le dispositif Arc en Ciel pour 2020 (Adhésion : 30 €)
06/02/2020	45 c	89	Divers 7.10	Dépôt et signature des actes relatifs aux subventions et approbation des plans de financement pour la rénovation de l'éclairage public 2020 - Pour un montant de 48 112,62 €

06/02/2020	31 D 1	90	location 3.3	Mise à disposition d'équipements sportifs municipaux à destination des Lycées du 1/01/2019 au 5/07/2019
07/02/2020	41 B	91	marché 1.1	Passation d'un acte modificatif n°1 à un marché conclu selon une procédure adaptée relative à la rénovation des jardins autour du couvent des Cordeliers, lot 1 travaux de voirie et réseaux divers
07/02/2020	41 B	92	marché 1.1	Passation d'un acte modificatif n°1 à un marché conclu selon une procédure adaptée relative à la rénovation des jardins autour du couvent des Cordeliers, lot 3 rénovation des espaces verts et de l'arrosage intégré
07/02/2020	46 C 12	93	location 3.3	Convention de mise à disposition du logt 4 au GS Montaigne au profit de Mme Nadine Bayon du 1er au 29-02-20 (indemnité : 308,60 €)
07/02/2020	46 C 12	94	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition du local 105 sis 34 espace Mendès France à Châteauroux au profit de l'Association Radio Amateurs - REF 36 (indemnité trimestrielle 103,50 €)
07/02/2020	46 C 12	95	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition du garage 7 sis 25 rue de Chambon au profit de M Camille Timorès (18€/mois)
07/02/2020	46 A 21	96	Divers 7.10	Dépôt et la signature du dossier de subvention et approbation du plan de financement dans le cadre de la sécurisation des écoles "AXE 3"
07/02/2020	31 E 31	97	marché 1.1	Etablissement d'une convention avec la compagnie MUSICALIX, pour un spectacle " LA Baleine qui voulait voler" à la crèche familiale le 10/06/2020 (458 €)
10/02/2020	31 E 1	98	location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école maternelle Lamartine pour la Directrice adjointe, Mme Maillet le 9 avril 2020 de 17h à 20h dans le cadre de l'organisation d'une animation pédagogique à titre gratuit.
10/02/2020	31 E 1	99	location 3.3	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Le Colombier pour la Directrice, Mme Borot le 19 juin 2020 de 16h30 à minuit dans le cadre de la fête de l'école à titre gratuit.
10/02/2020	31 E 1	100	location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école maternelle Lamartine pour la Directrice, Mme Maillet du 18 au 19 juin 2020 de 16h30 à 22h30 dans le cadre de la fête de l'école à titre gratuit.

10/02/2020	31 E 1	101	location 3.3	Mise à disposition de locaux de l'école élémentaire Montaigne pour le Directeur, M. Lepas le 26 juin 2020 de 18h à 20h30 dans le cadre de la fête de l'école à titre gratuit.
10/02/2020	31 E 4	102	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au Réseau Français des Villes Santé (RFVS) de l'organisation mondiale de la santé (OMS) (466 €)
10/02/2020	31 E 4	103	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au Comité Départemental de Soins Palliatifs de l'Indre (CODESPA 36) (20 €)
10/02/2020	43 C	104	location 3.3	Mise à disposition des locaux de la Maison de Quartier Est avec l'Association Alcool Assistance pour 2020 (adhésion 30 €)
10/02/2020	43 C	105	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion et de la convention avec l'association Vacances Ouvertes dans le cadre d'un séjour Adultes retraités (Cotisation 97 €)
10/02/2020	43 C	106	Adhésion 1.4	Contrat de location avec le Village Vacances les Chênes Verts à ST Saint Savinien (17) pour des réservations pour un séjour adultes retraités du 20 au 27 juin 2020
11/02/2020	31 C 1	107	marché 1.1	Contrat de prestations de service de M. Bertrand Runtz dans le cadre de l'Envolée des Livres 2020 (250 €)
11/02/2020	31 C 1	108	marché 1.1	Contrat de prestations de service de Mme Aurore Ponsonnet dans le cadre de l'Envolée des Livres 2020 (640 € TTC)
12/02/2020	31 E 1	109	location 3.3	Mise à disposition de la cour de récréation de l'école maternelle Le Colombier pour Monsieur Campéotto, Directeur du CMPP les 26 et 27 février 2020 en vue de l'entretien de la haie à titre gratuit.
12/02/2020	46 A 21	110	Marché 1.1	Contrat de prestation et de maintenance d'un logiciel d'accès à l'hôtel de Ville avec Bodet Software SAS (267,39 € HT/mois)
13/02/2020	31 E 1	111	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule municipal 9 places à l'association Les Enfants du Skate et du Ride du 3 au 5 avril 2020 (gratuit)
13/02/2020	31 E 1	112	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule municipal 9 places à l'association APEL le 26 mars 2020 (gratuit)
13/02/2020	3,10E+01	113	marché 1.1	Convention avec Mme Céline Chaton Rollin, diététicienne, pour des interventions dans le cadre d'actions menées sur la thématique nutrition (vacation: 35 € net de l'heure)

13/02/2020	41 A	114	Divers 7.10	Mode de recouvrement complémentaire concernant la régie de recettes et d'avances de la Maison de Quartier Est
14/02/2020	31 C 1	115	Marché 1.1	Contrat avec Artisia pour l'animation le Crobamaton lors de l'Envolée des Livres le 26 avril 2020 (500 € TTC)
14/02/2020	43 A	116	Divers 7.10	Approbation du plan de financement prévisionnel 2020 relatif aux travaux d'aménagement d'un local cours st Luc propriété de la ville de Châteauroux (300 000 € TTC)
17/02/2020	31 C 5	117	culture 8.9	Contrat de prestation de services avec Patrick Chauvet à la Médiathèque Equinoxe (485 €) le 18/04/2020
17/02/2020	46 A 21	118	Divers 7.10	Dépôt et signature du dossier de subvention et approbation du plan de financement de l'extension de l'office de restauration école maternelle J Racine (351 800 € HT)
18/02/2020	46 C 12	119	location 3.3	Convention de mise à disposition de parcelles à usage de jardin potager cadastrées AH 54 à 57 sises Pré Braud au profit de Mme Françoise DELINOT (gratuit)
18/02/2020	46 C 12	120	location 3.3	Signature de la convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de quartier Saint Jacques situé bld Blaise Pascal à Châteauroux au profit de l'association Compagnie Bol d'Air (gratuit)
18/02/2020	46 C 12	121	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un bureau au sein d'un bâtiment sis 2 allée des Platanes au profit de l'association Anim'A3 (gratuit)
18/02/2020	46 C 12	122	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux, 44 avenue F Mitterrand au profit de l'Association les Ateliers du Trad (gratuit)
18/02/2020	46 C 12	123	location 3.3	Signature d'un contrat d'emplacement publicitaire au profit de la SAS Scandere Publicité, sur la parcelle BT 444 située 7 rue du Grand Poirier (redevance d'occupation : 1680 €/an)
18/02/2020	31C 5	124	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à la Société des Sciences Naturelles, Archéologiques et Historiques de la Creuse (28 € TTC)
19/02/2020	42 A 4	125	Formation 8.6	Formation "bruits de voisinage : constats des infractions M1 et 2" pour 1 agent du 10 au 12 mars, les 1 et 2 avril, avec le Centre d'information sur le bruit Cidb (1450 €)
19/02/2020	31 C 2	126	Culture 8.9	Contrats d'engagement passés entre des intervenants et le conservatoire dans le cadre de la saison de la musique de Chambre le dimanche 5 avril avec des répétitions

19/02/2020	41 C	127	marché 1.1	Avenant au contrat de maintenance concernant les progiciels Maestro et Mélodie avec la Société ARPEGE (780 € HT)
19/02/2020	31 E	128	marché 1.1	Convention de suivi et d'analyses avec la société INOVALYS pour l'UPC les offices de restauration et les crèches municipales
19/02/2020	41 B	129	marché 1.1	Portant sur un marché à procédure adaptée relatif au réaménagement du site de Belle-Isle sur l'avenue Gédéon Duchâteau - Relance du lot n°3 « métallerie » (procédure initiale : M19-075VDC)
21/02/2020	31 C 5	130	culture 8.9	Contrat de prestations de services avec les TROBADORS à la Médiathèque Equinoxe du 22/02 au 20/06 (450 €)
21/02/2020	45 B 3	131	marché 1.1	Renouvellement d'adhésion à l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'embellissement des communes ARF (125 € pour 2020)
21/02/2020	41 B	132	marché 1.1	Acte modificatif n° 2 marché M19-048VDC relatif à la rénovation de l'étanchéité des toitures Equinoxe ,ayant pour incidence financière Une plus-value de 510,00 € H.T., portant le montant du marché à 326 510,00 € HT - Titulaire : SMAC SAS – 36250 Saint-Maur
25/02/2020	41 B	133	marché 1.1	M19-087VDC - Cimetière de Cré : Création de nouvelles divisions Division 18 et Cimetière animalier - Lot 1 : VRD - Montant HT : tranche ferme : 75 821,18 € HT - tranche optionnelle 1 : 33 351,52 € HT - Titulaire : SETEC – 36130 Diors
25/02/2020	41 B	134	marché 1.1	M19-087VDC - Cimetière de Cré : Création de nouvelles divisions Division 18 et Cimetière animalier - Lot 2 Espaces verts - Montant HT : tranche ferme : 9 261,00 € HT - tranche optionnelle 1 : 13 470,00 € HT - Titulaire : TD PAYSAGES – 36120 ARDENTES
25/02/2020	21 A	135	Divers 7.10	Renouvellement de l'adhésion au Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse (50 €)
26/02/2020	46 C 12	136	location 3.3	Convention de mise à disposition de deux locaux de stockage 19 bd d'Anvaux au profit de l'association DARF (gratuit)
26/02/2020	46 C 12	137	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition du local 107 à la maison des associations sis espace Mendès France au profit du club philatélique de l'Indre (32,55 €/mois)
26/02/2020	46 C 12	138	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AX 260 au Rôtissant au profit de M. Hubert SCHMIDT (gratuit)

26/02/2020	46 C 12	139	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle cadastrée AX 259 à usage de jardin potager lieudit le Rôtissant au profit de M DO SANTOS (gratuit)
26/02/2020	46 C 12	140	location 3.3	Mise à disposition de parcelles à usage de jardin potager AH 66 en partie AH 67 et AH 68 en partie au pré Braud au profit de M Aïssa KHERROUB (gratuit)
27/02/2020	31 C 1	141	culture 8.9	Demandes partenariats et subventions pour la 14eme édition de l'envolée des livres (annule la 2019-710)
27/02/2020	31 C 4	142	culture 8.9	Prêt d'oeuvres de la Ville pour une exposition au musée Eugène BOUDIN de Honfleur du 6/06 au 20/09/2020 (5000 € d'Assurance)
27/02/2020	31 E 1	143	location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Jean Zay pour le Directeur Monsieur Yvernault le 3 mars 2020 de 16h30 à 19h30 dans le cadre d'une veillée sur les "chants et danses traditionnels du Berry" à titre gratuit.
28/02/2020	46 A	144	marché 1.1	Contrat de maintenance pour l'entretien des équipements, portes et barrières de la Ville de Châteauroux à compter du 1er janvier 2020 avec Koné (4460,16 € HT)
20/02/2020	46 A	145	marché 1.1	Contrat de maintenance des portes sectionnelles coupe feu grilles et rideaux métalliques à compter du 15-04-2020 pour un an avec KONE (5494,50 €HT)
02/03/2020	41 B	146	marché 1.1	Portant passation d'un acte modificatif n° 1 à un marché conclu selon une procédure adaptée relative au changement des menuiseries extérieures à la Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) de Belle-Isle
02/03/2020	41 B	147	marché 1.1	Acceptation de la cession volontaire du marché suivant par la société Conduent Business Solutions à la société la société OSP HOLDING (France) - Orbility. Titulaire : OSP HOLDING (France) - Orbility
02/03/2020	46 C 12	148	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée CX 143 sis rue de vernusse au profit de M et Mme François LAQUAZ (gratuit)
02/03/2020	46 C 12	149	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager AH 21 lieu dit Pré Braud au profit de Mme Victorine TCHIMBAKALA (gratuit)
02/03/2020	46 C 12	150	location 3.3	Signature de la convention de mise à disposition de laicua au sein de la maison de quartier Beaulieu à chtx au profit de l'association Compagnie Bol d'air (gratuit)

02/03/2020	46 C 12	151	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un local de stockage sis 9 bld d'anvaux à chtx au profit de l'association Banque alimentaire de l'Indre (gratuit)
02/03/2020	46 C 12	152	location 3.3	Convention de mise à disposition de divers locaux sur la commune de chtx au profit de L'ACGCS (gratuit)
02/03/2020	43 C	153	location 3.3	Mise à disposition des locaux de la Maison de Quartier Est dans le cadre des élections municipales pour la liste "Chtx écologique et sociale" le 4 mars 2020 (gratuit)
02/03/2020	43 C	154	location 3.3	Mise à disposition des locaux de la Maison de Quartier Est dans le cadre des élections municipales pour la liste pour Chtx Demain le 22 mars (adhésion 30 euros)
03/03/2020	45 B 3	155	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à Plantes et Cité (825 €)
03/03/2020	31 E 1	156	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule municipal 9 places à l'association Nautic Club Castelroussin du 21 au 22 mars 2020 (gratuit)
03/03/2020	31 E 1	157	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule municipal 9 places à l'association Club Alpin Français de Châteauroux le 20 juin 2020 (gratuit)
03/03/2020	31 E 1	158	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule municipal 9 places à l'as ASPTT omnisport section sport nature du 23 au 24 mai 2020 et du 12 au 13 septembre 2020 (gratuit)
04/03/2020	31 C 5	159	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une exposition avec le département du cher pour la Médiathèque Equinoxe de septembre à décembre 2020 (gratuit)
04/03/2020	45 B 3	160	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à FFR RANDONNEE INDRE (50 €)
04/03/2020	42 A 5	161	marché 1.1	Convention de prestations de service entre l'office technique départemental d'insertion et de formation et la ville de Châteauroux (6726,50 €)
04/03/2020	42 A 5	162	marché 1.1	Mise en place d'une convention avec l'association inter professionnelle pour la santé en milieu du travail 36
04/03/2020	31 C 2	163	culture 8.9	Contrats d'engagement passés entre le conservatoire et des intervenants concernant un concert one plus one, tous ensemble prévu le samedi 21 mars à la salle Coutet é MC belle Isle

05/03/2020	41 B	164	Marché 1.1	Acte modificatif n° 1 au marché M19-046VDC relatif à la rénovation de la toiture du bâtiment C de l'ancienne usine Le Flockage - site Balsan, ayant pour incidence financière : Une plus-value de 5 391,20 € H.T. Et portant le montant du marché toutes tranches comprises à : 212 546,20 € HT (soit 255 055,44 € TTC) - Titulaire : SARL PASQUET – 36000 Châteauroux
05/03/2020	41 B	165	marché 1.1	Acte modificatif n° 2 de transfert marché M19-046VDC : Rénovation de la toiture du bâtiment C de l'ancienne usine Le Flockage - site Balsan à Châteauroux - Titulaire : SARL PASQUET – 36000 Châteauroux sans incidence financière. Le présent marché est cédé volontairement par la Ville de Châteauroux à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole
05/03/2020	31 C 5	166	culture 8.9	Prêt d'une œuvre appartenant à la Ville à la Ville de Vannes pour une exposition 18/04 au 30/09 (valeur assurance 2500 €)
05/03/2020	31 C 5	167	marché 1.1	Contrat de prestations de service avec la compagnie il est une fois le 20 novembre 2020 (1456 € TTC)
05/03/2020	46 C 12	168	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée CM 340 sise chemin de vernusse au profit de M Mohamed BENTIBA (gratuit)
05/03/2020	46 C 12	169	location 3.3	Convention de mise à disposition de deux parcelles à usage de jardin potager cadastrées AH 49 et 50 sises au Pré Braud au profit de Mme Marie André BALLON (gratuit)
05/03/2020	46 C 12	170	location 3.3	Convention de mise à disposition de parcelles à usage de jardin potager cadastrées AH 52 et 53 sises au pré Braud au profit de Mme Nicolas Printanier (gratuit)
05/03/2020	46 C 12	171	location 3.3	Convention des locaux de stockage et bureaux sis 9 bld d'anvaux à chtx qu profit de l'association Les restos du cœur (gratuit)
05/03/2020	46 C 12	172	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un espace à usage d'atelier de stockage au sein du bâtiment sis 19 rue sainte Marguerite au profit de M Fabrice COTINAT (indemnité mensuelle 156 €)
05/03/2020	46 C 12	173	location 3.3	Signature d'une convention local 7 sis 34 espace Mendès France au profit de l'UNICEF (77,78 €/mois)
05/03/2020	31 C 3	174	Culture 8.9	Convention relative à la conférence de Jean Marc BERGUEL "nonsequam - la maquette comme œuvre" le 19 mars 2020 (300 €)
05/03/2020	31 C 3	175	Culture 8.9	Avenant à la convention relative à l'expo de l'artiste Mathias le Royer du 13 mars au 11 avril 2020

05/03/2020	31 E 1	176	location 3.3	Mise à disposition du gymnase de Belle Isle pour l'exposition canine 2020 du 17 au 20 avril 2020 (1934,70 €)
06/03/2020	31 C 1	177	culture 8.9	Contrat de prestation de service de Mme Stéphanie OCHET dans le cadre de l'envolée des livres pour une rencontre avec des élèves du lycée Ste Solange pour un coût de 210 € TTC
06/03/2020	31 C 1	178	culture 8.9	Contrat de prestation de service de Mme Myriam THIBAUT dans le cadre de l'envolée des livres 2020 pour des ateliers d'écriture organisés pour les élèves de Jean Racine Le Colombier ainsi qu'au collège Rosa Parks e pour un coût de 769,74 € TTC
06/03/2020	31 C 1	179	culture 8.9	Contrat de prestation de service de Mme Angélique Moreau dans le cadre de l'envolée des livres 2020 pour l'animation de rencontres flash pour un montant de 2010 €
06/03/2020	31 C 1	180	culture 8.9	Contrat de prestation de service de l'association KIBO NO YUYNE dans le cadre de l'envolée des livres pour un atelier Manga pour un montant de 180 € TTC
06/03/2020	31 C 1	181	culture 8.9	Contrat de prestation de service de la compagnie 36 manières dans le cadre de l'envolée des livres pour les lectures et représentations j'ai été MACBETH pour un montant de 1000 € TTC
06/03/2020	31 C 1	182	culture 8.9	Contrat de prestation de service de Monsieur KER ADILI dans le cadre de l'envolée des livres pour des ateliers de calligraphie pour un montant de 290 € TTC
06/03/2020	31 E 1	183	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule 9 places à la Berrichonne Pétanque du 13 au 16/03 (gratuit)
06/03/2020	31 E 1	184	location 3.3	Mise à disposition de 2 véhicules 9 places à l'école privée St Pierre le 26/03 (gratuit)
06/03/2020	31 E 1	185	location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule 9 places au Club alpin de chtx du 27 au 30/03 (gratuit)
06/03/2020	31 e 31	186	marché 1.1	Convention avec l'entreprise SOS RELATIONS ENFANTS représentée par Mme Sandrine PORCHER pour une conférence " Les émotions chez les enfants de - 6 ans" à la chapelle des rédemptoristes le 7/05/2020 organisée par le Relais Assistants maternels (508 €)
06/03/2020	46 C 11	187	location 3.3	Convention de mise à disposition des parcelles à usage de jardins potagers cadastrés AH 62 et 63 sis le Pré Braud au profit Mme Jeannine Boistard gratuit
06/03/2020	46 C 11	188	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle cadastrée AB 192 sises chemin de Villegongis au profit de M. Jean-Marc BOURREAU gratuit

06/03/2020	46 C 11	189	location 3.3	Convention de mise à disposition des locaux 203 et 210 sis espace Mendès France à Châteauroux au profit Union Fédéral des Consommateurs 161,44 TTC par mois
06/03/2020	45 C 4	190	marché 1.1	Portant dépôt et signature des actes relatifs aux subventions et approbation des plans de financement pour le réaménagement des rues de la Cueille, Thabaud Boislaireine et Porte Thibault Participation Ville de Chtx 643 884 € HT
09/03/2020	46 C 12	191	Divers 7.10	Préemption d'un bien situé à chtx rue Eugène Delacroix
09/03/2020	46 C 12	192	location 3.3	Signature d'une convention de mise à disposition d'un local 14 sis espace Mendès France à chtx au profit de l'association Alcool Assistance (indemnité : 47,82 €)
09/03/2012	31 A	193	Subvention	Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Indre au titre de l'année 2020 pour le développement du numérique dans les écoles
10/03/2020	46 C 12	194	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AX 256 au rôtissant au profit M Kabab Mbarek (gratuit)
10/03/2020	46 C 12	194 BIS	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager, cadastrée CX 149 sise rue de Vernusse au profit de M Kader Mimoun (gratuit)
10/03/2020	31 C 3	195	culture 8.9	Convention avec M Frédéric HERBIN relative au jury du bilan de la classe prépa de l'EMBAC le 17 mars 2020 (300€)
10/03/2020	31 E 1	196	marché 1.1	Contrats de partenariats pour la manifestation du Beach soccer du 22 au 28 juin 2020
10/03/2020	41 B	197	marché 1.1	acte modificatif n° 1 marché M19-031VDC relatif à la rénovation thermique de l'école maternelle Jean Racine – lot 2 Isolation thermique par l'extérieur - peinture, ayant pour incidence financière : Une moins-value de 10 950,45 € H.T., portant le montant du marché à : 267 984,25 € HT - Titulaire : Techni-Murs – 36250 Saint-Maur
11/03/2020	41 B	198	marché 1.1	acte modificatif n° 2 au marché M19-031VDC relatif à la rénovation thermique de l'école maternelle Jean Racine – lot 1 Menuiseries extérieures mixtes bois/alu - stores , ayant pour incidence financière : Une moins-value de 14 378,52 € H.T. Et portant le montant du marché à : 284 583,48 € HT (soit 341 500,18 € TTC) - Titulaire : SARL BHM - 36300 LE BLANC
11/03/2020	46 C 11	199	location 3.3	Mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée CM 333 sise rue de vernusse au profit de Kalid AYAR jusqu'au 31/03/2022 (gratuit)

11/03/2020	46 C 11	200	location 3.3	mise à disposition du local 15 au 34 espace Mendes France au profit à l'Association Départementale d'entraide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat de l'Indre (90,24 €) trimestre) jusqu'au 31 03 2023
11/03/2020	43 C	201	location 3.3	Convention d'hébergement avec la Base de Chabanne au lac de St Pardoux pour un séjour de l'accueil jeunes de la Maison de quartier Est du 15 au 17/07/2020 (950,57 €)
12/03/2020	31 C 2	202	culture 8.9	Autorisation d'utiliser les locaux du conservatoire par l'association Ateliers Art et Danse dans le cadre d'un stage de danse du 14 au 17 avril 2020 à titre gratuit.
12/03/2020	41 B	203	marché 1.1	M19-090VDC - Travaux pour l'aménagement des cimetières : fourniture et pose de cases de columbarium, de colonnes d'identification et d'ossuaires - Montant HT minimum de l'accord-cadre : 45 000,00 € HT - Montant HT maximum de l'accord-cadre : 85 000,00 € HT - Titulaire : Granimond – 57503 Saint-Avoid Cedex
12/03/2020	31 F	204	Subvention	Demande de subvention dans le cadre du programme 2020 de vidéoprotection
13/03/2020	41 B	205	marché 1.1	avenant n° 1 au marché public M18-033VDC portant recalibrage des prestations liées à la maintenance de l'ouvrage et amenant à une moins-value de 19 823,50 € HT (part SIREV). Réaménagement de la place Gambetta à Châteauroux – Création d'une fontaine sèche dynamique - Montant HT initial du marché : 309 512,53 € HT - Nouveau montant après avenant 1 : 289 689,03 € HT (347 626,84 € TTC) - Titulaire : SIREV – 49182 St Barthélémy d'Anjou
13/03/2020	31 C 4	206	culture 8.9	Prêt de plusieurs œuvres issues des collections du Musée Bertrand entre la Ville et les collections du musée Bertrand et la province de Namur en Belgique du 7 mars au 7 juin 2020 (Valeur assurance 32 000 €)
16/03/2020	41 B	207	marché 1.1	Portant passation d'un acte modificatif n°2 à un marché conclu selon une procédure d'appel d'offres relatif à la maintenance et assistance technique des installations électriques du Stade Gaston Petit de conclure un acte modificatif n°2 à ce marché susvisé, sans incidence financière : Augmentation du délai de la troisième période jusqu'au 14 juillet 2020 Non reconduction de la dernière période Titulaire : Spie CityNetworks – 36255 Saint Maur
16/03/2020	41 C	208	marché 1.1	Avenant contrat de maintenance avec GFI pour le logiciel OFEA WEB 595 € HT (finances)

16/03/2020	41 B	209	marché 1.1	Attribution des marchés pour la création d'une fontaine sur le parvis de la gare : lot 1 GC et maçonnerie : attribué à P. Ducrot Sarl (223 065.20 € HT)
16/03/2020	41 B	210	marché 1.1	Attribution des marchés pour la création d'une fontaine sur le parvis de la gare : lot 2 fontainerie : attribué à Hydatec Sarl (141 985.00 € HT)
27/03/2020	41 B	211	marché 1.1	Portant passation d'actes modificatifs aux marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre relatif à l'achat de denrées alimentaires et de boissons portant prolongation de la durée de ces marchés jusqu'à la date du 25 mai 2020
15/04/2020	43	212	Divers 7.10	Portant approbation du plan de financement FSE pour l'action Pôle insertion médiation 2020.
16/04/2020	40 D	213	Divers 7.10	Dépôt et la signature du dossier de co-financement et de l'approbation du plan de financement de l'étude-expérimentation portant sur les rez-de-chaussée vacants liée à la convention Action Coeur de Ville. Le montant de l'étude est de 47 220€ TTC
17/04/2020	46 C 12	214	location 3.3	Portant signature de la convention de mise à disposition d'un local au sein de la Maison des associations, situé 34 espace Mendès France à Châteauroux, au profit de la Société Généalogique du Bas Berry du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, indemnité mensuelle de 80.13 € net de TVA
20/04/2020	46 C 11	215	location 3.3	Portant convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AV109 au lieu dit "les Ferrandes" à titre gratuit pour M. Moreau Georges du 1er avril 2020 au 31 mars 2022
20/04/2020	46 C 11	216	location 3.3	Portant convention de mise à disposition de 2 parcelles à usage de jardin potager cadastrées CX 174 et CX 175 situées chemin de Gireugne à titre gratuit au profit de M. Jean-Marie Sénéchal du 1er avril 2020 au 31 mars 2022
20/04/2020	46 C 11	217	location 3.3	Portant convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AV36 au lieu dit "les Ferrandes" à titre gratuit au profit de M. Jean-Michel Mascher du 1er avril 2020 au 31 mars 2022
20/04/2020	46 C 11	218	location 3.3	Portant convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AR246 au lieu dit "le Rochat" à titre gratuit au profit de M. Jean-Marie Smagghe du 1er avril 2020 au 31 mars 2022

21/04/2020	31 C1	219	Culture 8.9	Demandes de partenariats et de subventions relatives à la résidence artistique de NIMA SARKECHIK (pianiste)
22/04/2020	46 C 11	220	location 3.3	Portant signature de la convention de mise à disposition d'un local au sein de la Maison des associations, situé 34 espace Mendès France à Châteauroux, au profit du club subaquatique de Châteauroux -du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, indemnité mensuelle 40,65€ net de TVA.
23/04/2020	41 B	221	marché 1.1	Acte modificatif du marché M18-051VDC concernant l'acquisition de matériel de vidéo protection à la société Cogitech - 44220 Couéron - sans incidence financière
28/04/2020	46 C 11	222	location 3.3	Portant mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AD 36 située impasse de Belle-rive au profit de M. Huseyin Seher gratuit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.
28/04/2020	46 C 11	223	location 3.3	Portant mise à disposition de 2 parcelles à usage de jardin potager cadastrée AH 22 et 24 située lieu-dit Pré Braud au profit de l'association Permaberry gratuit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.
28/04/2020	46 C 11	224	location 3.3	Portant mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée CM 330 et 331 située chemin de Vernusse au profit de M. Jean-Louis Périgord gratuit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.
28/04/2020	46 C 11	225	location 3.3	Portant mise à disposition de 2 parcelles à usage de jardin potager cadastrées AH 50 et 51 située chemin de la baignade au profit de Mme Jacqueline Ferreira et de Mme Sezalory gratuit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022.
29/04/2020	45 C	226	marché 1.1	Portant passation et signature d'une convention pour la fourniture de prestations météorologiques pour un montant de 3 088,80€
29/04/2020	31C 5	227	Adhésion 1.4	renouvellement de l'adhésion au Club des utilisateurs Orphée pour un montant de 160 € TTC
11/05/2020	41 B	228	marché 1.1	Portant passation d'un marché de prestation d'entretien ménager pour les écoles Jean Moulin pour un montant maximum de 60 000€ HT et pour l'école Victor Hugo pour un montant de 60 000€ HT

13/05/2020	46 C 11	229	location 3.3	Convention de mise à disposition d'un local à usage de stockage au profit de Châteauroux à titre gratuit pour une durée de 10 ans
13/05/2020	46 C11	230	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage potager cadastré CM 329 situé chemin de Vernusse au profit de monsieur Arnaud DURAND pour une durée de 10 ans à titre gratuit du 1er avril 2020 au 31 mars 2022
14/05/2020	46 C11	231	location 3.3	mise à disposition d'un appartement GS Victor Hugo , 5 bis rue d'Aquitaine au profit d'Isabelle AZAMOUN (355,75 € /mois)
15/05/2020	46 C 11	232	location 3.3	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin potager cadastrée AH 27 sis lieu-dit Pré Braud au profit de Mme Lucie VEAUUVY Stephan Achard (gratuit)
19/05/2020	31 C 5	233	Don 3.2	Don d'une gravure de Bernard Naudin par Mme Geneviève Lambert à titre gratuit (estimation 30 à 35 €)
19/05/2020	31 C 4	234	Divers 7.10	Demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre d'une étude de programmation muséographique pour la rénovation du musée Bertrand à hauteur de 40 % (26 000 € HT)
19/05/2020	31 C 4	235	Divers 7.10	Demande de subvention auprès des monuments historiques d'une étude d'évaluation patrimoniale pour la rénovation du musée Bertrand à hauteur de 40 % (14 000 € HT)
20/05/2020	31	236	tarifs	tarification des abonnements dans les parkings en ouvrage de la Ville compte-tenu de la période de confinement
22/05/2020	22 A	237	Adhésion 1.4	renouvellement de l'adhésion au réseau marque ville impériale pour l'année 2020 d'un montant de 2500 € TTC.
25/05/2020	40 A	238	Divers 7.10	Dépôt et signature des avenants relatifs aux subventions et approbation des plans de financement pour la rénovation du stade Beaulieu (966 060,60 € HT)
28/05/2020	21 A	239	Divers 7.10	Versement de subventions à la SNNM la protection civile et la croix rouge en charge de distribuer les masques aux castelroussins (18 000 €)
02/06/2020	31 D1	240	location 3.3	mise à disposition de canoés par le Collège jean moulin de St Gauthier à la ville du 2/07 au 3/09 (gratuit)

02/06/2020	31 E 1	241	marchés 1.1	convention avec l'Education Nationale pour la continuité scolaire (COVID 19)
02/06/2020	41 B	242	marchés 1.1	acte modificatif 2 marché 16-14GRPT relatif aux services de télécommunications - lot 1 téléphonie fixe et téléphonie mobile , bouleversements COVID 19, sans incidence financière du fait de l'absence de maximum de commandes dans le cadre de ce marché à bons de commandes, actant de la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2020.Titulaire : ORANGE – 45068 ORLEANS CEDEX 2
02/06/2020	41 B	243	marchés 1.1	acte modificatif 1 marché 16-14GRPT relatif aux services de télécommunications - llot 2 accès internet , bouleversements COVID 19, sans incidence financière du fait de l'absence de maximum de commandes dans le cadre de ce marché à bons de commandes, actant de la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2020.Titulaire : ORANGE – 45068 ORLEANS CEDEX 2
02/06/2020	41 B	244	marchés 1.1	acte modificatif 3 marché 16-14GRPT relatif aux services de télécommunications - lot 3 fourniture, installation et maintenance d'accès internet sans fil , bouleversements COVID 19, sans incidence financière du fait de l'absence de maximum de commandes dans le cadre de ce marché à bons de commandes, actant de la prolongation de la durée du marché jusqu'au 30 septembre 2020.Titulaire : ORANGE – 45068 ORLEANS CEDEX 2
02/06/2020	41 B	245	marchés 1.1	M19-082VDC Création d'un terrain synthétique de football de niveau 5 - Lot 01 – Sol sportif, Offre variante 2, Montant HT : Tranche ferme : 633 771,90 €; Tranche optionnelle 1 : 12 000,00 €; Tranche optionnelle 2 : 12 000,00 €, Tranche optionnelle 3 : 12 000,00 € Titulaire : SPORTINGSOLS – 85250 SAINT FULGENT
02/06/2020	41 B	246	marchés 1.1	M19-082VDC Création d'un terrain synthétique de football de niveau 5 - Lot 02 - Eclairage - Montant HT : 84 500,00 €- Titulaire : SEGEC – 36400 LA CHATRE
02/06/2020	41 B	247	marchés 1.1	M20-003 GRP Vérification, maintenance et fourniture matériels de protection incendie des bâtiments et des véhicules Montant HT : Pour la Ville de Châteauroux : Minimum H.T. (€) : 45 000,00 - Maximum H.T. (€) : 436 000,00 Titulaire : ABC Protection Incendie – 41500 MER
02/06/2020	43 D	248	Divers 7.10	Portant sur l'exonération de loyers suite à la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les locataires des bâtiments communaux - montant : 11 149,99 € HT

02/06/2020	43 D	249	Subvention 7.5	Portant sur la modification du montant de la subvention attribuée pour l'année 2020 aux Boutiques de Châteauroux par l'avenant n° 1 - montant 10 000 €
03/06/2020	41 B	250	marchés 1.1	Portant déclaration sans suite d'une consultation lancée en procédure adaptée relative à la fourniture, pose et maintenance d'équipements liés à un accès internet sans fil pour le Stade Gaston Petit dans le cadre du programme européen « Wifi 4 EU »

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

2 : Comptes de gestion 2019 du comptable public - tous budgets de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21, L.2121-31, L.1612-12, L.2343-1, D.2343-1 à D.2343-10 ;

Considérant que le Comptable public a transmis à la Commune de Châteauroux les comptes de gestion des budgets municipaux avant le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les écritures des comptes de gestion sont en stricte concordance avec celles des comptes administratifs pour l'exercice 2019 ;

Les comptes de gestion, tenus par le Comptable public présentent un résultat définitif de l'ensemble des budgets municipaux pour l'exercice 2019 de 7 519 451,23 € d'excédent global de clôture.

Ce résultat de clôture, pour l'année 2019, se décompose par budget comme suit :

Budget principal		Réalisé 2019	Résultat 2018	Résultat net 2019
Investissement	Recettes	32 685 819,69 €	/	/
	Dépenses	25 625 339,53 €	/	/
Résultat d'investissement :		7 060 480,16 €	- 10 502 776,71 €	- 3 442 296,55 €
Fonctionnement	Recettes	74 326 997,72 €	/	/

	Dépenses	63 355 917,60 €	/	/
Résultat de fonctionnement :		10 971 080,12 €	0,00€	10 971 080,12 €
Résultat 2019 :		18 031 560,28 €	- 10 502 776,71 €	7 528 783,57 €

Le budget principal affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 18 031 560,28 €, et un résultat de clôture en excédent de 7 528 783,57 €.

Budget annexe Lotissement La Loge		Réalisé 2019	Résultat 2018	Résultat net 2019
Investissement	Recettes	200 554,35 €	/	/
	Dépenses	211 438,04 €	/	/
Résultat d'investissement :		- 10 883,69 €	0,00 €	-10 883,69 €
Fonctionnement	Recettes	239 026,54 €	/	/
	Dépenses	238 480,29 €	/	/
Résultat de fonctionnement :		546,25 €	0,00 €	546,25 €
Résultat 2019 :		-10 337,44 €	0,00 €	-10 337,44 €

Le budget annexe du lotissement La Loge affiche donc un résultat d'exercice, en déficit, de 10 337,44 € et un résultat de clôture en déficit de 10 337,44 €.

Budget annexe Lotissement Les Fontaines		Réalisé 2019	Résultat 2018	Résultat net 2019
Investissement	Recettes	51 542,35 €	/	/
	Dépenses	0,00 €	/	/
Résultat d'investissement :		51 542,35 €	-51 542,35 €	0,00 €
Fonctionnement	Recettes	0,00 €	/	/
	Dépenses	25 252,92 €	/	/
Résultat de fonctionnement :		-25 252,92 €	25 252,92 €	0,00 €
Résultat 2019 :		26 289,43 €	-26 289,43 €	0,00 €

Le budget annexe du lotissement Les Fontaines affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 26 289,43 € et un résultat de clôture à 0,00 €.

Budget annexe Lotissement Le Nôtre		Réalisé 2019	Résultat 2018	Résultat net 2019
Investissement	Recettes	76 333,09 €	/	/
	Dépenses	0,00 €	/	/
Résultat d'investissement :		76 333,09 €	-78 120,34 €	- 1 787,25 €
Fonctionnement	Recettes	28 541,54 €	/	/
	Dépenses	25 749,19 €	/	/
Résultat de fonctionnement :		2 792,35 €	0,00 €	2 792,35 €
Résultat 2019 :		79 125,44 €	-78 120,34 €	1 005,10 €

Le budget annexe du lotissement Le Nôtre affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 79 125,44 € et un résultat de clôture en excédent 1 005,10 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteauroux pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Commune de Châteauroux pour le même exercice.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

3 : Compte administratif 2019 - budget principal de la ville de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant que le compte administratif du budget principal de la Ville de Châteauroux est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville de Châteauroux s'établit avec un résultat de fonctionnement à hauteur de 10 971 K€ et d'investissement à 7 060 K€, ainsi le résultat brut de l'exercice 2019 est de 18 032 K€.

Avec la reprise du résultat de 2018 (- 10 503 K€), le résultat net de 2019 est de 7 259 K€.

Le besoin de financement, dû aux reports des dépenses et recettes d'investissement de 2018 se porte à 8 310 K€.

Le niveau d'endettement est actuellement faible et la capacité de désendettement très satisfaisante (2,30 ans au 31.12.2019). L'objectif étant que ce ratio de désendettement n'excède pas 5 années.

La collectivité est particulièrement soucieuse de conserver de bons ratios financiers et un niveau d'endettement raisonnable, malgré les investissements engagés par la commune pour dynamiser la ville et sans avoir recours à la hausse des taux d'imposition.

Ainsi, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget principal de la Ville de Châteauroux de l'exercice 2019 qui se détaille comme ci-dessous :

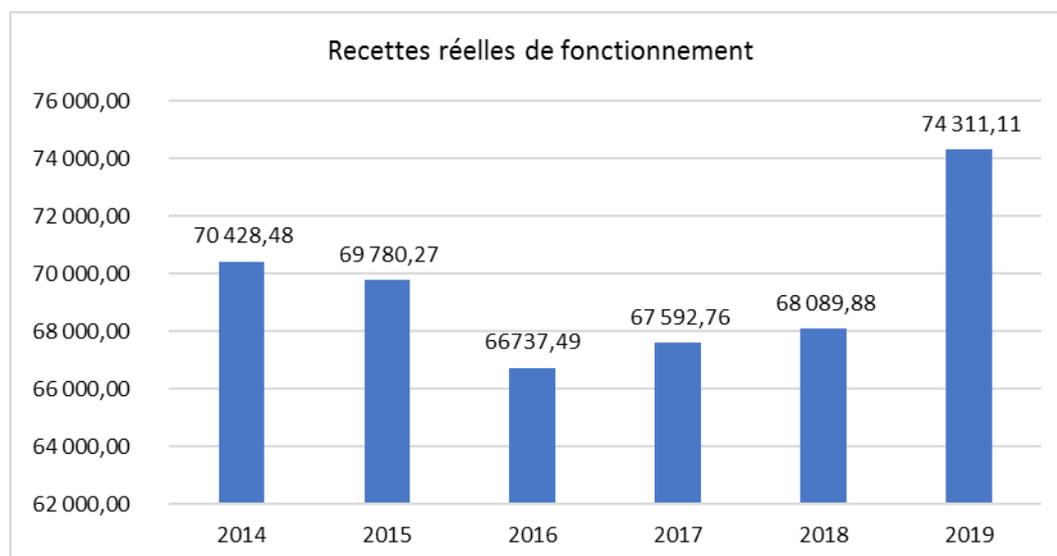
En euros		Budget total voté 2019	Réalisé 2019
Fonctionnement	Recettes	71 659 858,25	74 326 997,72
	Dépenses	71 659 858,25	63 355 917,60
Résultat de fonctionnement			10 971 080,12
Investissement	Recettes	45 469 658,89	32 685 819,69
	Dépenses	45 469 658,89	25 625 339,53
Résultat d'investissement			7 060 480,16
Total résultat brut de l'exercice 2019			18 031 560,28
Reprise résultat exercice 2018			-10 502 776,71
Résultat net de l'exercice 2019			7 258 783,57
Restes à réaliser (besoin de financement)			8 309 811,61

Synthèse de la gestion financière de l'exercice écoulé, le compte administratif de la Ville de Châteauroux retrace la comptabilité de l'ordonnateur. Il permet de vérifier sa cohérence avec le compte de gestion présenté par le Trésorier Municipal. Il justifie l'emploi des ressources de la collectivité en détaillant les dépenses réalisées tant en investissement qu'en fonctionnement et permet de dégager le résultat de l'exercice comptable et le résultat cumulé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les ressources de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 74 311 K€ en 2019 (68 090 K€ en 2018) et leur évolution depuis 2014 est la suivante :



Les recettes sont donc en hausse en 2019, de 9,14 %.

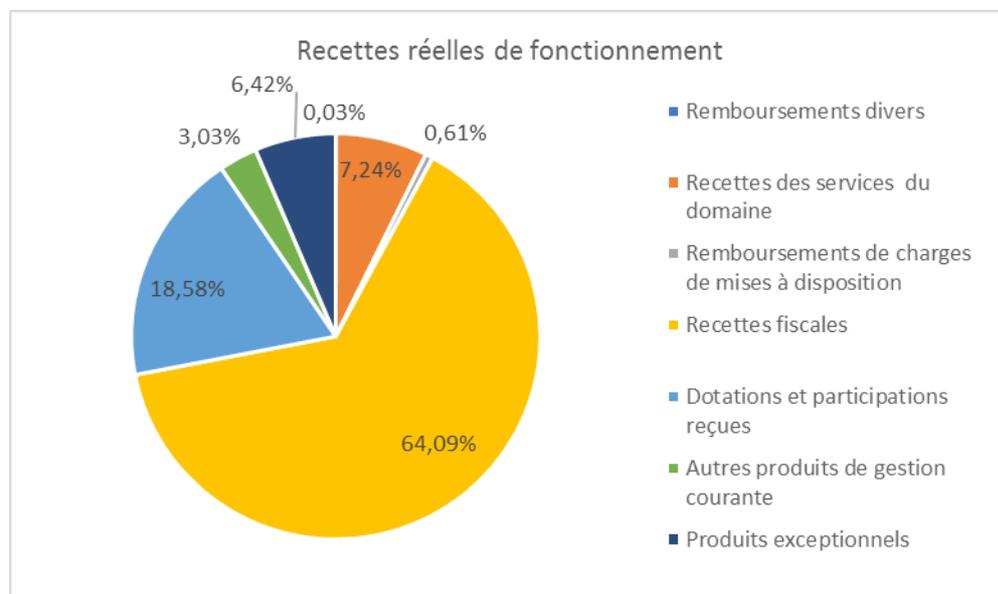
Cette hausse s'illustre notamment par :

+ 3 938 K€ de produits exceptionnels dont 3 082 K€ issus de la vente de La Charmée et 281 K€ pour le reversement du montant perçu par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole au titre des CEE au profit de la Ville de Châteauroux ;

+ 2 151 K€ de produits des services et du domaine dont 1 297 K€ de redevances de stationnement inscrites au compte 70383 en 2019 suite à une modification de la nomenclature M14 (en remplacement du compte 7337 en 2018) et 657 K€ d'autres prestations de service correspondant à

la prestation de service unique (PSU) de la CAF pour venir en aide aux structures d'accueil pour jeunes enfants (imputés par erreur au compte 70688 au lieu du compte 7478) ;
 + 773 K€ d'autres produits de gestion courante, principalement du fait de la vente de CEE (507 K€),
 du versement des redevances 2018 et 2019 de la nouvelle DSP du crématorium (197 K€) et de la facturation des charges 2018 au CCAS pour les locaux Cours Saint Luc, rue de la Bièvre et rue Michelet (46 K€)....

Les recettes de fonctionnement sont, ainsi, composées des éléments suivants :



1 – Les recettes fiscales

Les ressources fiscales comprennent principalement :

En K€ Libellé	2018	2019		Evolution 2018/2019	
	Réalisé	Prévu	Réalisé	En %	En valeur
Taxes foncières et taxe d'habitation	27 341	27 820	28 294	3,49	953
Attribution de compensation versée par Châteauroux Métropole	16 982	16 982	16 982	0,00	0
Droits de stationnement	1 263	Transféré compte 70 383		-100,00	-1 263
Taxes additionnelles aux droits de mutation	1 018	750	1 076	5,70	58
Taxe sur la consommation finale d'électricité	847	850	823	-2,83	-24
Taxe locale sur la publicité extérieure	211	195	188	-10,90	-23
Droits de place	127	113	15	-88,19	-112
Autres taxes et impôts	129	53	250	93,80	121
Total	47 918	46 763	47 628	-0,61	-290

Ainsi, au global, les recettes fiscales totales ont diminué de 0,61 % entre 2018 et 2019.

2 – Les dotations et participations

Elles s'élèvent à 13 809 K€ contre 14 139 K€ en 2018. Elles sont donc en baisse de 2,33 %, en raison

notamment d'une baisse de la dotation forfaitaire (-104 K), de la dotation nationale de péréquation (-22 K€) et d'une diminution des participations principalement de la CAF (-238 K€ du fait du mauvais aiguillage des PSU).

En effet, en ce qui concerne uniquement les dotations et allocations compensatrices, le montant perçu en 2019 est de 11 605 K€ (11 539 K€ en 2018), et se décompose de la façon suivante :

En €	2018		2019		Evolution 2018/2019	
	Réalisé	Prévu	Réalisé	En %	En valeur	
Dotation forfaitaire	6 546 395	6 330 000	6 442 667	-1,58	-103 728	
Dotation de solidarité urbaine	2 495 764	2 500 000	2 629 106	5,34	133 342	
Dotation nationale de péréquation	222 126	200 000	199 913	-10,00	-22 213	
Total DGF	9 264 285	9 030 000	9 271 686	0,08	7 401	
Dotation générale de décentralisation	343 802	343 802	343 802	0,00	0	
Compensation TFNB	196 498	190 000	194 516	-1,01	-1 982	
Compensation TH	1 663 853	1 600 000	1 725 001	3,68	61 148	
Compensation impôt spectacles	41 209	0	41 210	0,00	1	
Dotation forfaitaire de recensement	8 993	9 000	8 709	-3,16	-284	
Dotation titres sécurisés	20 710	20 710	20 710	0,00	0	
Total Dotations	11 539 350	11 193 512	11 605 634	0,57	66 284	

Les participations, quant à elles, s'élèvent à 2 203 K€ (2 600 K€ en 2018), soit une baisse de 15,27 % qui s'explique notamment par la participation de la CAF pour la prestation de service unique (PSU) à hauteur de 976 K€ en 2018 contre 476 K€ en 2019.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- 1 679 K€ versés par la CAF de l'Indre dans le cadre du CEJ, de la PSU ;
- 157 K€ de participation de l'Etat (contrat adulte relais, conservatoire...) ;
- 234 K€ de reversements par les communes membres de l'Agglomération pour la participation aux charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;
- 61 K€ du Département de l'Indre (Salon du livre, classe relais, expositions musée...) ;
- 50 K€ d'autres organismes (Dirrecte pour le PIM, Agence nationale des titres sécurisés, Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour le Fisac) ;
- 22 K€ de la Région Centre Val de Loire (Bittou, envolée des livres ...).

3 – Les produits des services, du domaine et de gestion

Ces produits (chapitres 70 et 75) s'élèvent à 8 081 K€ en 2019, contre 5 160 K€ en 2018, soit une augmentation de 56,61 %.

Cette hausse est due en particulier à l'apparition de la redevance de stationnement inscrite au chapitre 70 depuis 2019 (chapitre 73 en 2018) pour 1 297 K€, au versement de la prestation unique de service (PSU) de la CAF pour 657 K€ et à la vente de CEE pour 507 K€.

Les autres recettes s'établissent à 5 391 K€. Les principaux postes sont les redevances périscolaires et d'enseignement pour 1 782 K€ (cantines, garderies, inscriptions dans les crèches, inscriptions CRDC, inscriptions beaux-arts,...), les revenus des immeubles pour 1 103 K€, les redevances à caractère sportif pour 587 K€ (utilisation des piscines et gymnases), les mises à disposition de personnel pour 323 K€ (Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Châteauroux Events, ACGCS, Sytom et Caisse des écoles), les redevances à caractère de loisirs pour 183 K€ (centres de loisirs), les concessions dans les cimetières et redevances funéraires pour 177 K€, les forfaits post stationnement pour 172 K€, les redevances et droits des services à caractère social pour 141 K€ (tickets de restauration) et les autres frais divers pour 119 K€ (remboursement des charges locatives, rachat de

métaux,...).

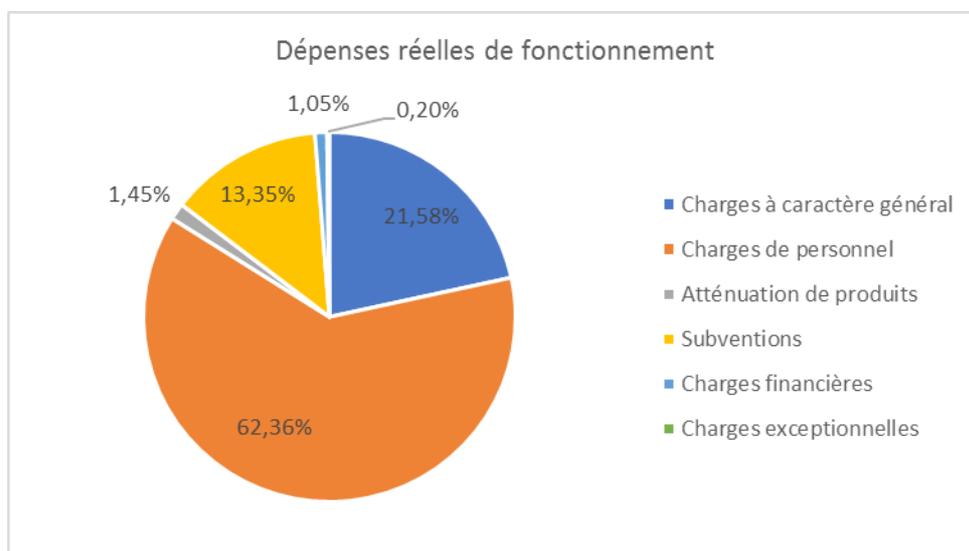
4 – Les produits exceptionnels

Ils sont de 4 774 K€ (836 K€ en 2018). L'augmentation est liée principalement à la vente du bâtiment la Charmée pour 3 082 K€.

B - Les dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 57 118 K€ en 2019 (55 932 K€ en 2018) dont 2 615 K€ de charges à caractère général et 14 795 K€ de charges de personnel qui ont été remboursées à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans le cadre des dépenses mutualisées. Elles se répartissent de la façon suivante :

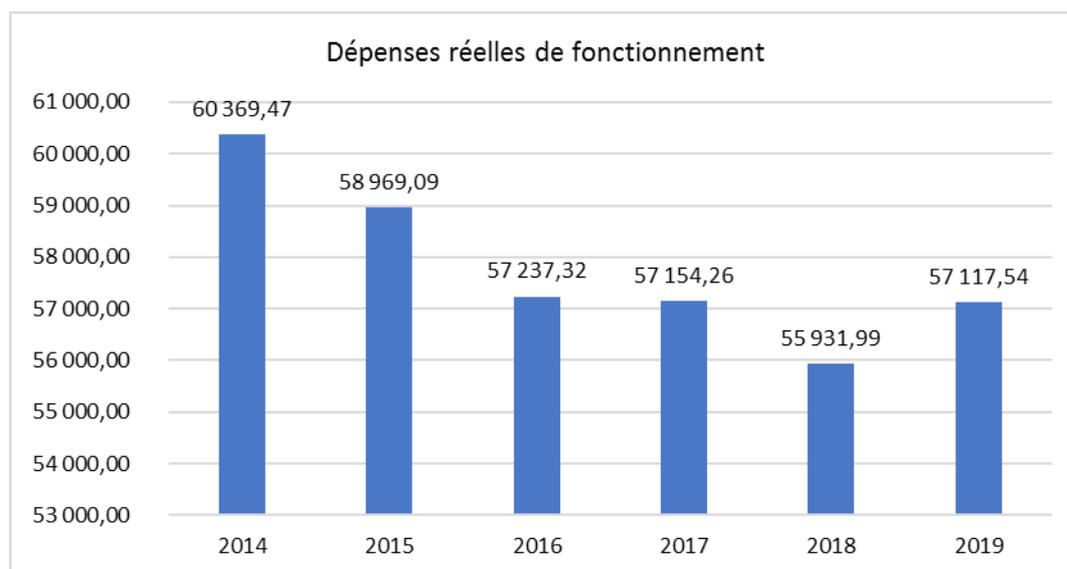
En € Libellé	2018		2019		Evolution 2018/2019	
	Réalisé	Prévu	Réalisé	En %	En valeur	
Charges générales	11 712 745,22	12 973 713,60	12 327 653,47	5,25	614 908,25	
Charges de personnel	35 027 247,45	35 951 950,00	35 620 000,56	1,69	592 753,11	
Atténuations de produits (FPIC) :	907 306,00	1 170 500,00	827 742,02	-8,77	-79 563,98	
Subventions dont les principales :	7 458 891,49	7 684 954,00	7 625 785,08	2,24	166 893,59	
- AGECE	1 533 168,00	1 530 000,00	1 533 170,00	0,00	2,00	
- CCAS	1 649 011,73	1 592 768,00	1 653 748,93	0,29	4 737,20	
- ACGCS	1 067 350,00	1 324 119,00	1 324 119,00	24,06	256 769,00	
- CAF	446 304,66	439 850,00	439 848,28	-1,45	- 6456,38	
- DARC	348 400,00	336 875,00	339 375,00	-2,59	-9 025,00	
- Caisse des écoles	320 000,00	326 000,00	326 000,00	1,88	6 000,00	
- La Berrichonne Football	295 900,00	295 900,00	295 900,00	0,00	0,00	
- MLC Belle-Isle	172 000,00	163 660,00	168 660,00	-1,94	-3 340,00	
- Châteauroux Events	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	
- OGEC	130 267,08	131 000,00	129 922,90	-0,26	-344,18	
Charges financières	626 605,27	602 169,00	602 169,00	-3,90	-24 436,27	
Charges exceptionnelles	199 197,67	169 125,71	114 190,34	-42,67	-85 007,33	
Total dépenses réelles de fonctionnement	55 931 993,10	58 552 412,31	57 117 540,47	2,12	1 185 547,37	
Opérations d'ordre	2 487 076,51	13 107 445,94	6 238 377,13	150,83	3 751 300,62	
Total dépenses de fonctionnement	58 419 069,61	71 659 858,25	63 355 917,60	8,45	4 936 847,99	



Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent donc de 2,12 % au global. Cette augmentation est en particulier due à une hausse des charges à caractère général entre 2018 et 2019 (+ 615 K€), des charges de personnel (+ 593 K€) et des subventions (+ 167 K€) dont principalement l'ACGCS, + 257 K€ suite au versement du contrat enfance jeunesse dérogatoire (CEJ).

A contrario, certains postes de dépenses diminuent, tels que les atténuations de produits (- 8,77%), les charges exceptionnelles (- 42,67 %) dû au fait notamment d'une annulation moindre des titres sur exercice antérieur ont été annulés (- 53 K€) et les charges financières (-3,90 %).

Depuis 2014, l'évolution est la suivante :



1 – Les charges à caractère général

En ce qui concerne les charges à caractère général, les principaux postes de dépenses en 2019 ont été les suivants :

En €	2018	2019		Evolution 2018/2019	
		Réalisé	Prévu	Réalisé	En %
Remboursements de la part Ville des dépenses des services communs	2 275 573,74	2 588 460,78	2 615 266,87	14,93	339 693,13
Energie et électricité	1 880 709,92	2 220 200,00	1 930 385,30	2,64	49 675,38
Alimentation	1 034 469,91	1 120 750,00	1 104 567,62	6,78	70 097,71
Maintenance	929 822,71	738 172,44	668 153,41	-28,14	-261 669,30
Combustibles	651 453,29	800 382,96	699 740,52	7,41	48 287,23
Autres services	384 814,67	358 064,92	331 749,59	-13,79	-53 065,08

extérieurs					
Frais de nettoyage des locaux	379 588,89	537 475,00	478 000,47	25,93	98 411,58
Transports collectifs	291 434,02	294 130,00	307 400,39	5,48	15 966,37
Autres matières et fournitures	145 652,83	213 529,98	212 504,33	45,90	66 851,50

Au global, les charges à caractère général ont augmenté de 615 K€ entre 2018 et 2019, principalement les frais de nettoyage des locaux du fait de l'externalisation au 1er janvier 2019 pour les écoles et le CTM, l'obligation de la mise à jour des DTA dans les bâtiments, le nouveau marché approuvés pour l'électricité avec une augmentation des tarifs allant de 5 à 7%, les dépenses de denrées alimentaires en hausse au vu de l'augmentation du nombre d'enfants dans les offices et de l'achat supplémentaire de produits bio (+20%), la reprise de La Pingaudière au 1^{er} septembre 2019 engendrant des dépenses supplémentaires telles que l'énergie (6 K€), les achats de couches et matériel pédagogique (2 K€), les entretiens et réparations sur biens immobiliers (10 K€) et les frais entretiens des locaux et du linge et les repas(59 K€).

Les autres principaux postes de dépenses :

- les dépenses de redevances pour services rendus (locations de bennes, collecte déchets lors de manifestations, traitement des encombrants : + 91 K€ ;
- les dépenses d'eau et d'assainissement : + 49 K€ ;
- les études et recherches : + 48 K€ ;
- les fournitures de voirie: + 45 K€ ;
- les contrats de prestations de services : - 117 K€ ;
- les dépenses de communications divers : - 49 K€,

S'agissant spécifiquement des remboursements des dépenses des services communs à l'Agglomération, ils ont augmenté à hauteur de 247 K€, suite à la mutualisation de nouvelles dépenses (carburants du fait de l'augmentation des tarifs en 2019 (+ 61 K€), et à des dépenses 2018 non rattachées à l'exercice et dont le remboursement a été décalé en 2019.

2 – Les charges de personnel

Ce poste de dépenses représente 62,36 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de personnel s'élèvent donc à 35 620 K€ en 2019 (35 027 K€ en 2018), dont 14 795 K€ de remboursements à l'Agglomération au titre des services communs (14 774 K€ en 2018). Les dépenses de personnel ont ainsi augmenté 1,69 % entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique notamment par du personnel pour tout ou partie transféré de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole à la Ville de Châteauroux pour environ 190 K€, du personnel employé à plein temps en 2019 et qui ne l'était pas en 2018, ce qui représente environ 205 K€, le coût du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour 80K€, la revalorisation du forfait des animateurs pour 96 K€, et l'impact de la reprise de la Pingaudière pour 276 K€ pour la période du 01/09 au 31/12/2019 (ALSH : 122 K€ + 10 K€ animateurs saisonniers ; Multi accueil : 144 K€).

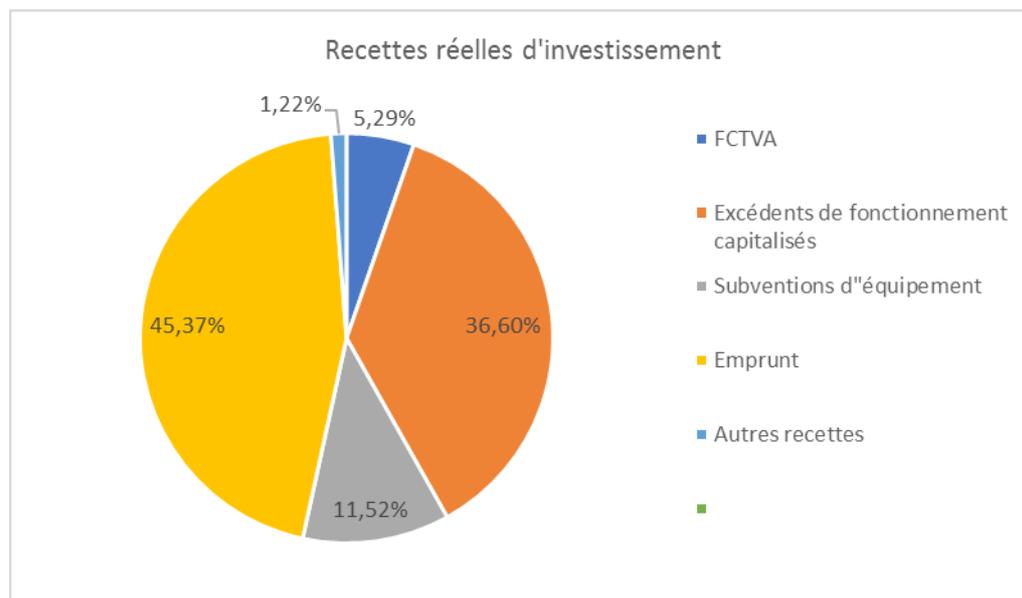
La ville de Châteauroux comptabilise au 31 décembre 2019, 600 agents dont 489 ETP (Equivalent temps plein).

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 32 686 K€ en 2019 (20 396 K€ en 2018) dont 9 680 K€ de réserves et 1 550 K€ de FCTVA et taxe d'aménagement.

Leur composition, pour 2019, est la suivante :



Les recettes réelles d'investissement, s'élèvent quant à elles, à 26 447 K€ dont 9 680 K€ d'excédent de fonctionnement reporté, 1 399 K€ de FCTVA, et 151 K€ de taxe d'aménagement.

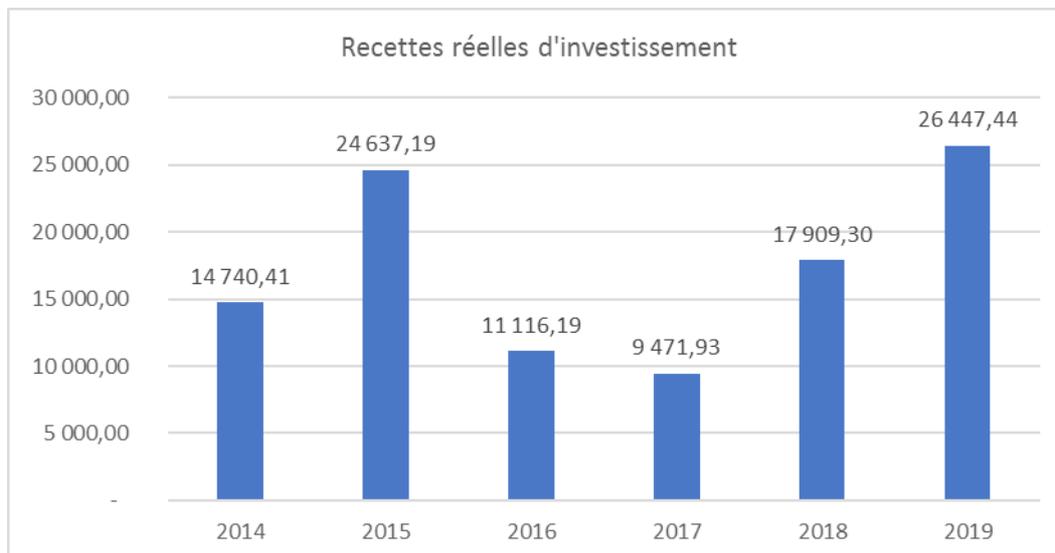
Un nouvel emprunt a été mobilisé en 2019 pour un total de 12 M€. Ainsi, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de 39 527 822,10 € (32 845 192,12 € en 2018).

Il est rappelé que le dispositif dit des « Contrats de Cahors » a fixé une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement et de ce fait, fixé un plafond national de référence par catégorie de collectivité, soit pour les communes 12 années.

L'objectif que s'est fixé la ville de Châteauroux (5 ans maximum) est donc respecté ; effectivement, l'analyse financière du budget principal fait apparaître, un ratio de désendettement de 2,30 ans.

Les subventions d'équipement s'élèvent, elles, à 3 047 K€ en 2019 (3 829 K€ en 2018) dont 1 001 K€ du Conseil Régional du Centre principalement pour les travaux d'aménagement du parvis de la gare (275 K€), les travaux d'extension de l'EPHAD saint Jean (171 K€) et le solde de la subvention pour le stade Gaston Petit (121 K€), 586 K€ du Conseil départemental de l'Indre (avec notamment 205 K€ pour les travaux du gymnase André Mondon, 63 K€ pour l'isolation thermique de l'école primaire Montaigne, 61 K€ pour les travaux d'extension de l'EPHAD Saint Jean, 60 K€ pour la rénovation de l'école maternelle Jean racine, 60 K€ pour le réaménagement de diverses rues, 38 K€ pour la réfection de la rue Cornet Bessayrie, 33 K€ pour la renaturation de la prairie La Valla), 846 K€ de la Préfecture de l'Indre dont 206 K€ pour la friche Leader Price, 165 K€ pour les travaux du parvis de la gare, 105 K€ pour la réhabilitation des locaux de la FNAC , 75 K€ pour la rénovation thermique de l'école maternelle Jean Racine, 72 K€ pour l'isolation de la maison des associations et 67 K€ pour l'isolation extérieure de l'école primaire Lamartine, 172 K€ de l'agence régionale de la santé pour l'EPHAD Saint Jean, 80 K€ de la CARSAT pour la création de la maison des seniors à Saint Luc et 63 K€ de l'Etat pour principalement l'acquisition du RFID du réseau des bibliothèques municipales (48 K€)
A cela s'ajoutent les amendes de police à hauteur de 300 K€.

Par ailleurs, l'évolution de ces ressources, depuis 2014, est la suivante :



Les fortes variations entre 2014 et 2016 s'expliquent par des recettes très importantes en 2015 liées à :

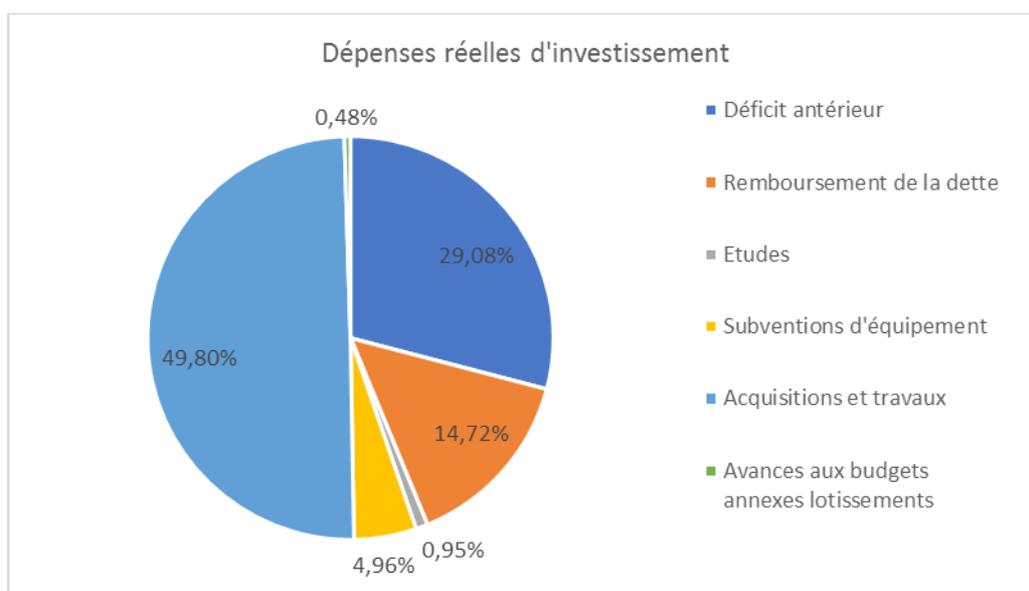
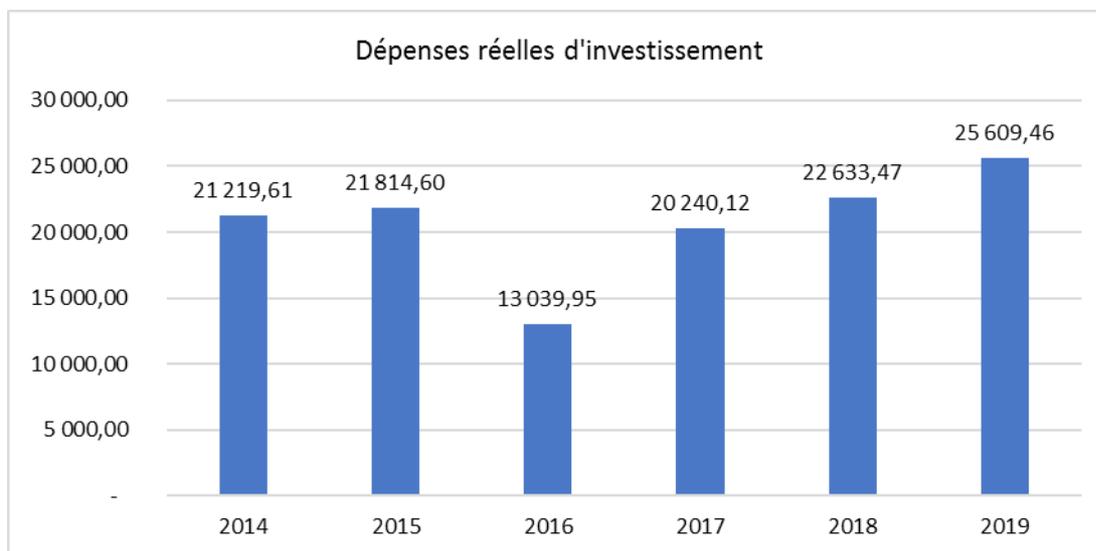
- un réaménagement de l'emprunt Dexia en 2016 (refinancement de dette) pour 8,50 M€ ;
- des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 10,29 M€ contre 6,02 M€ en 2014 et 4,72 M€ en 2016.
- entre 2017 et 2018, l'augmentation est principalement due à l'excédent de fonctionnement plus important (+ 4 454 K€), à une hausse des subventions d'équipement de + 2 294 K€ et un remboursement des avances versées aux budgets annexes de lotissement de 801 K€.
- entre 2018 et 2019, la hausse des recettes d'investissement principalement, par l'emprunt nouveau 12 M€.

B – Les dépenses d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève à 25 609 K€ en 2019 (22 633 K€ en 2018) auxquelles s'ajoute le déficit antérieur de 10 503 K€, soit un total de 36 112 K€.

Elles se répartissent entre 5 317 K€ de remboursement de capital d'emprunt (5 135 K€ en 2018), 20 119 K€ de dépenses d'équipement dont 1 388 K€ remboursés à la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole dans le cadre des services communs (17 499 K€ en 2018) et 173 K€ d'avances faites en faveur des budgets annexes lotissements.

Depuis 2014, l'évolution de ces dépenses est la suivante :



Par thème, les principales opérations réalisées en 2019, sont les suivantes en K€:

Aménagement et urbanisme	8 958
<i>Dont :</i>	
<i>Nouvelle salle de sport Mondon (construction) : 2 036</i>	
<i>Locaux FNAC (acquisition + travaux) : 1 871</i>	
<i>Hôtel de ville (mobilier + travaux) : 643</i>	
<i>Ecole maternelle Jean racine (rénovation) : 465</i>	

<p><i>Ecole élémentaire Lamartine (rénovation façades) : 400</i></p> <p><i>Salle Barbillat Touraine (réfection toiture) : 372</i></p> <p><i>Office de tourisme (aménagement) : 327</i></p> <p><i>Rue de l'Echo (participation Châteauroux Métropole) : 300</i></p> <p><i>Ancienne usine Spatz (désamiantage et démolition) : 290</i></p> <p><i>Maison des associations Bordessoule (réfection clos et couvert) : 286</i></p> <p><i>Stade Gaston Petit (aménagement tribune d'honneur) : 252</i></p> <p><i>Centre aéré Touvent (aménagement anciens locaux) : 240</i></p> <p><i>Club house gymnase Touvent : 185</i></p> <p><i>Parkings centre ville, Les halles, Diderot, Hôtel de ville : 166</i></p> <p><i>Passage couvert Cours Saint Luc : 154</i></p> <p><i>Salle de spectacle Equinoxe : 148</i></p> <p><i>Stade Raymond Thomas (surfaces de jeu court de tennis) : 137</i></p> <p><i>EPHAD St Jean : 135</i></p> <p><i>Schéma directeur : 132</i></p> <p><i>Acquisitions réserve foncière (Les Grouailles et Bitray) : 116</i></p> <p><i>Ecole maternelle Jean Zay (rénovation) : 115</i></p> <p><i>Chapelle des Rédemptoristes, églises St Martial, Notre Dame et St Christophe (diagnostic patrimoine) : 114</i></p> <p><i>Centre de loisirs Moulin de la Valla : 74</i></p>	
<p>Voirie</p> <p><i>Dont :</i></p> <p><i>Place Gambetta (réaménagement et création fontaine) : 1 929</i></p> <p><i>Renouvellement couches de roulement : 841</i></p> <p><i>Place Roger Brac (réaménagement) : 818</i></p> <p><i>Petites opérations de voirie : 269</i></p> <p><i>Complexe aquatique (Participation Châteauroux Métropole) : 250</i></p> <p><i>Rue Guttenberg (réaménagement) : 191</i></p> <p><i>Espaces piétons écoles : 182</i></p> <p><i>Boulevard George Sand (trottoirs) : 162</i></p> <p><i>Avenue François Mitterand : 119</i></p> <p><i>Jalonnement parkings : 116</i></p>	5 026

<i>Réseau de bus : 77</i> <i>Rue Fontaine St germain : 72</i>	
DSI <i>Dont :</i> <i>Hôtel de ville (matériel et logiciels) : 311</i> <i>Vidéoprotection : 222</i> <i>Informatique écoles primaires : 126</i> <i>Parking centre-ville : 38</i>	697
Eclairage public <i>Dont :</i> <i>Réseau éclairage basse tension (rénovation) : 590</i>	590
Grands projets <i>Dont :</i> <i>Secteur gare (études réaménagement parvis): 411</i> <i>Rue de la Poste (études) : 36</i> <i>Centre culturel : 29</i>	476
Espaces verts <i>Dont :</i> <i>Cimetière Saint Denis (rénovation allées et aménagement parking+gazon synthétique carré militaire) : 199</i> <i>Plaines de jeux (aménagement divers) : 123</i> <i>Complexe sportif Valère Fourneau court de tennis) : 44</i> <i>Prairie Saint Gildas (études et aménagements) : 31</i> <i>Jardin des Cordeliers : 29</i> <i>Cimetière de Cré (matériel et travaux) : 28</i>	454
Culture <i>Dont :</i> <i>RFID bibliothèques : 129</i> <i>Bibliothèque Saint Jean (mobilier) : 30</i> <i>CRD : 30</i>	189
Restauration collective (divers matériels de cuisine)	102

Sports (participation société tir Châteauroux)	60
--	----

Ainsi, les ratios financiers de la Ville de Châteauroux sont les suivants (Population source DGFIP 2018 : 45 496 hab.) :

Informations financières - ratios	Valeurs 2019	Moyennes nationales de la strate (2018 source DGFIP)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 255,44 €	1 380,00 €
Produit des impositions directes/population	621,91 €	625,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 633,35 €	1 515,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	440,60 €	324,00 €
Encours de dette/population	868,82 €	1 036,00 €
DGF/population	203,79 €	199,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	62,36 %	54,71 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	84,02 %	98,02 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	26,98 %	21,39 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	53,19 %	68,38 %

En €	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de dette au 31 décembre	47 007 746,00	43 164 789,00	37 979 720,00	32 845 192,00	39 527 822,00
Capacité de désendettement au 31 décembre	4,35 ans	4,54 ans	3,64 ans	2,70 ans	2,30 ans
Epargne brute	10 811 178,89	9 500 166,40	10 438 526,58	12 157 887,73	17 193 578,58
Epargne nette	5 807 321,35	4 194 787,57	5 253 457,99	7 023 359,43	11 876 208,56

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

4 : Compte administratif 2019 - budget annexe lotissement communal Les Fontaines

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines s'établit ainsi :

		Budget total voté 2019	Réalisé 2019	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	105 752,92 €	0,00 €	27 047,71 €
	Dépenses	105 752,92 €	25 252,92 €	23 056,86 €
Résultat de fonctionnement			-25 252,92 €	3 990,85 €
Investissement	Recettes	127 042,35 €	51 542,35 €	23 056,86 €
	Dépenses	127 042,35 €	0,00 €	240 000,00 €
Résultat d'investissement			51 542,35 €	- 216 943,14 €
Total résultat brut de l'exercice			26 289,43 €	- 212 952,29 €
Reprise résultat exercice antérieur			-26 289,43 €	238 205,21 €

Résultat net de l'exercice	0,00 €	25 252,92 €
Restes à réaliser (dépenses)	0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement n'est constituée que de dépenses réelles.

Les dépenses réelles de fonctionnement ne sont composées que de l'excédent 2018 reversé au budget principal de la ville de Châteauroux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'est constituée que de ressources réelles.

Les recettes d'investissement sont constituées uniquement de l'avance du budget principal, qui s'élève à 51 542,35 € et permet ainsi de combler le déficit d'investissement antérieur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2019 qui vous est présenté.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

5 : Compte administratif 2019 - budget annexe lotissement communal La Loge

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe du lotissement communal La Loge est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal La Loge s'établit ainsi :

		Budget total voté 2019	Réalisé 2019
Fonctionnement	Recettes	290 610,84 €	239 026,54 €
	Dépenses	290 610,84 €	238 480,29 €
Résultat de fonctionnement			546,25 €
Investissement	Recettes	232 061,47 €	200 554,35 €
	Dépenses	232 061,47 €	211 438,04 €
Résultat d'investissement			-10 883,69 €
Total résultat brut de l'exercice 2019			-10 337,44 €
Reprise résultat exercice 2018			0,00 €
Résultat net de l'exercice 2019			-10 337,44 €
Restes à réaliser (dépenses)			0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 27 588,20 €.

Elles se composent uniquement de cessions de terrains aménagés.

A ces recettes réelles viennent s'ajouter, les opérations d'ordre qui viennent alimenter le stock de terrains à hauteur de 211 438,04 €.

B - Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 211 438,04 €.

Leur composition est la suivante :

- Acquisitions de terrains à aménager pour 37 186,65 € ;
- Etudes pour 11 586,70 € ;
- Et travaux pour 162 664,69 €.

A ces dépenses réelles viennent s'ajouter, les opérations d'ordre à hauteur de 27 042,25 € qui correspondent à la sortie du stock des terrains cédés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les ressources

Les recettes réelles d'investissement sont constituées uniquement de l'avance du budget principal pour la réalisation des travaux, qui s'élève à 173 512,10 €.

A ces ressources réelles s'ajoutent, les opérations d'ordre pour 27 042,25 € correspondant à la sortie du stock des terrains cédés.

B – Les dépenses

Les dépenses d'investissement ne sont constituées que d'opération d'ordre venant alimenter le stock de terrains ; leur montant est de 211 438,04 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement communal La Loge de l'exercice 2019 qui vous est présenté.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

6 : Compte administratif 2019 - budget annexe lotissement communal Le Nôtre

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-31 ;

Considérant que le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre est en concordance avec le compte de gestion du Comptable public ;

Le compte administratif 2019 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre s'établit ainsi :

		Budget total voté 2019	Réalisé 2019	Réalisé n-1 (pour mémoire)
Fonctionnement	Recettes	120 300,00 €	28 541,54 €	313 962,18 €
	Dépenses	120 300,00 €	25 749,19 €	270 757,83 €
Résultat de fonctionnement			2 792,35 €	43 204,35 €
Investissement	Recettes	162 206,59 €	76 333,09 €	120 274,08 €
	Dépenses	162 206,59 €	0,00 €	471 750,02 €
Résultat d'investissement			76 333,09 €	- 351 475,94 €
Total résultat brut de l'exercice 2019			79 125,44 €	- 308 271,59 €
Reprise résultat exercice 2018			-78 120,34 €	282 057,54 €
Résultat net de l'exercice 2019			1 005,10 €	- 26 214,05 €
Restes à réaliser (dépenses)			0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les recettes de fonctionnement

Leur montant est de 28 541,54 € en 2019 contre 313 962,00 € en 2018.

Elles se composent uniquement de cessions de terrains aménagés.

B - Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 672,39 € en 2019 et contre 153 283,75 € en 2018.

Elles se composent uniquement d'honoraires versés dans le cadre du décompte général du cahier des charges du lotissement, réalisé en 2017.

A ces dépenses réelles viennent s'ajouter, les opérations d'ordre à hauteur de 24 076,80 € (117 474,08 € en 2018) qui correspondent à la sortie du stock des terrains cédés.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'est constituée que de ressources.

Les ressources réelles de l'exercice s'élèvent à 52 256,29 € en 2019 contre 2 800 € en 2018.

Leur composition est la suivante :

- Les excédents de fonctionnement capitalisés pour 51 906,29 € ;
- Et les dépôts de garantie dans le cadre des cessions pour 350,00 €.

A ces ressources réelles s'ajoutent, les opérations d'ordre pour 24 076,80 € (117 474,08 € en 2018) correspondant à la sortie du stock des terrains cédés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2019 qui vous est présenté.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

7 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 - budget annexe lotissement communal Les Fontaines de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6, R.2311-11 à 14 et L.1612-14 ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2019 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté de 2018 sur 2019 : 25 252,92 €
- Déficit de fonctionnement 2019 : 25 252,92 €

Soit résultat cumulé : 0,00 €

Section d'investissement :

- Déficit reporté d'investissement 2018 : 51 542,35 €
- Excédent d'investissement 2019 : 51 542,35 €

Soit résultat cumulé : 0,00 €

Aucun résultat n'est à affecter.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

8 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 - budget annexe lotissement communal Le Nôtre de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6, R.2311-11 à 14 et L.1612-14 ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2019 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

- Résultat reporté de 2018 sur 2019 : 0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 2 792,35 €

Soit excédent cumulé : 2 792,35 €

Section d'investissement :

- Déficit reporté d'investissement 2018 : 78 120,34 €
- Excédent d'investissement 2019 : 76 333,09 €

Soit déficit cumulé : 1 787,25 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section

d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 787,25 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 1 787,25 € (ligne D001)
- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 1 005,10 € (ligne R002)

Le résultat sera repris dans la prochaine décision modificative du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2020.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

9 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019 - budget annexe lotissement communal La Loge de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6, R.2311-11 à 14 et L.1612-14 ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget annexe du lotissement communal La Loge de l'exercice 2019 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

- Résultat reporté de 2018 sur 2019 : 0,00 €
- Excédent de fonctionnement 2019 : 546,25 €

Soit excédent cumulé : 546,25 €

Section d'investissement :

- Résultat reporté d'investissement 2018 : 0,00 €
- Déficit d'investissement 2019 : 10 883,69 €

Soit déficit cumulé : 10 883,69 €

Il vous est proposé d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section

d'investissement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 546,25 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 10 883,69 € (ligne D001)

Le résultat sera repris dans la prochaine décision modificative du budget annexe du lotissement communal La Loge de l'exercice 2020.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

10 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019- budget principal de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6, R.2311-11 à 14 et L.1612-14 ;

Vu les résultats figurant au compte administratif du budget principal de la Commune de Châteauroux de l'exercice 2019 approuvé ce même jour :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté de 2018 sur 2019 : 0,00 €
 - Excédent de fonctionnement 2019 : 10 971 080,12 €
- Soit excédent cumulé : 10 971 080,12 €

Section d'investissement :

- Déficit reporté d'investissement 2018 : 10 502 776,71 €
 - Excédent d'investissement 2019 : 7 060 480,16 €
- Soit Déficit cumulé : 3 442 296,55 €

Considérant les restes à réaliser de la section d'investissement s'élevant en dépenses à

8 472 326,17 € et en recettes à 162 514,56 €, le besoin de financement de la section d'investissement se situe à 11 752 108,16 € (8 472 326,17 + 3 442 296,55 – 162 514,56).

Il vous est proposé d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 10 971 080,12 €
(compte 1068)

- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 3 442 296,55 €
(ligne budgétaire D001).

Ce résultat sera repris dans la prochaine décision modificative de l'exercice 2020 du budget principal de la Commune de Châteauroux.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

11 : Décision modificative n°1 - Exercice 2020 - budget annexe lotissement communal La Loge de la Commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2020 adopté par le Conseil municipal le 11 décembre 2019 ;

Vu les résultats du compte administratif 2019

Considérant que la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement La Loge de la Ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats 2019 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
Total des recettes réelles			0,00

042	71355	Variation stock terrains aménagés	900,00
Total des recettes d'ordre			900,00
Total des recettes de fonctionnement			900,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Charges diverses de gestion courante	0,12
011	6045	Achats d'études, prestations de service (terrains à aménager)	900,00
Total des dépenses réelles			900,12
023	023	Virement à la section d'investissement	-0,12
Total des dépenses de fonctionnement			900,00

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	546,25
Total des recettes réelles			546,25
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-0,12
Total des recettes d'ordre			-0,12
Total des recettes d'investissement			546,13
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 883,69
16	168741	Remboursement avance au budget principal	-11 237,56
Total des dépenses réelles			-353,87
040	3555	Variation stock terrains aménagés	900,00
Total des dépenses d'ordre			900,00
Total des dépenses d'investissement			546,13

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi également conservé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal La Loge.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

12 : Décision modificative n°1 - Exercice 2020 - budget annexe lotissement communal Le Nôtre de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2020 adopté par le Conseil municipal le 12 décembre 2019 ;

Vu les résultats du compte administratif 2019 ;

Considérant que la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement Le Nôtre de la Ville de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats 2019 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

Fonctionnement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €

002	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 005,10
Total des recettes réelles			1 005,10
Total des dépenses d'ordre			0,00
Total des recettes de fonctionnement			1 005,10
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	65888	Charges diverses de gestion courante	0,64
Total des dépenses réelles			0,64
023	023	Virement à la section d'investissement	1 004,46
Total des dépenses d'ordre			1 004,46
Total des dépenses de fonctionnement			1 005,10

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 787,25
Total des recettes réelles			1 787,25
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 004,46
Total des recettes d'ordre			1 004,46
Total des recettes d'investissement			2 791,71
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 787,25
16	168741	Remboursement avance au budget principal	1 004,46
Total des dépenses réelles			2 791,71
Total des dépenses d'ordre			0,00
Total des dépenses d'investissement			2 791,71

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi également conservé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

13 : Décision modificative n°1 - Exercice 2020 - budget principal de la Commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 12 décembre 2019 ; Vu les résultats du compte administratif 2019 ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice 2019, les reports de l'exercice précédent (restes à réaliser) ;

Considérant qu'il convient également de réaliser certaines opérations non prévues lors de l'adoption du budget primitif ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Ville de Châteauroux :

FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
70	70323	Redevance d'occupation du domaine public	-1 660,00
70	70383	Redevance de stationnement	-76 680,00
70	70384	Forfait de post-stationnement	-27 800,00
70	70631	Redevance services à caractère sportif	-44 547,94
70	70632	Redevance services à caractère loisirs	-46 000,00

70	7066	Redevances services à caractères social	-38 000,00
70	7067	Redevances services périscolaires et enseignement	-348 000,00
70	70688	Autres prestations de services	-66 900,00
70	70875	Remboursement de frais par les communes membre du GFP	-5 000,00
70	7088	Produits activités annexes	-4 000,00
74	7473	Participation du Département	-5 000,00
74	7478	Participation autres organismes	-70 900,00
75	752	Revenus des immeubles	-25 585,00
75	7588	Autres produits divers de gestion courante	-30 130,00
77	775	Produits de cessions d'immobilisations	166 325,81
Sous-total des recettes réelles			-625 877,13
Sous-total des recettes d'ordre			0,00
Total des recettes de fonctionnement			-625 877,13
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
011	60611	Eau et assainissement	-43 800,00
011	60612	Energie –électricité	-139 700,00
011	60621	Combustible	-74 600,00
011	60623	Alimentation	-155 100,00
011	60631	Fournitures et entretien	-2 000,00
011	6068	Autres matières et fournitures	-2 570,00
011	611	Contrats de prestations de services	34 290,00
011	6135	Locations mobilières	-5 000,00
011	61551	Matériel roulant	-10 000,00
011	617	Etudes et recherches	-5 000,00
011	6188	Autres frais divers	-6 000,00
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	-46 050,00
011	6238	Divers	-6 000,00
011	6247	Transports collectifs du personnel	-28 460,00
011	6251	Voyages et déplacements	-3 000,00
011	6283	Frais nettoyage des locaux	48 755,00
011	62876	Remboursement s de frais au GFP de rattachement	166 862,00
011	6288	Divers	-51 752,00
012	6218	Autre personnel extérieur	-15 000,00
65	6574	Subvention de fonctionnement	248 000,00
66	66112	Intérêts-rattachement des ICNE	56 600,00
Sous-total des dépenses réelles			-39 525,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-721 793,53
042	6811	Dotation aux amortissement	135 441,40
Sous total des dépenses d'ordre			-586 352,13
Total des dépenses de fonctionnement			-625 877,13

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €

		Report recettes 2019	162 514,56
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 971 080,12
16	1641	Besoin nouvel emprunt	1 223 933,67
23	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition – annulation sur exercice antérieur	20 105,00
27	27638	Autres créances immobilisées - autres établissements publics	12 242,02
Sous-total des recettes réelles			12 389 875,37
040	28031	Amortissements des biens	24 447,95
040	28033	Amortissements des biens	3 456,00
040	28041511	Amortissements des biens	97 876,24
040	28041512	Amortissements des biens	8 333,00
040	2804172	Amortissements des biens	5 000,00
040	2804182	Amortissements des biens	5 536,00
040	280422	Amortissements des biens	1 163,67
040	28051	Amortissements des biens	48 090,93
040	28128	Amortissements des biens	52 912,00
040	281568	Amortissements des biens	515,73
040	281578	Amortissements des biens	6 738,08
040	28158	Amortissements des biens	10 875,41
040	28181	Amortissements des biens	-0,08
040	28182	Amortissements des biens	-0,04
040	28183	Amortissements des biens	64 864,31
040	28184	Amortissements des biens	15 342,00
040	28188	Amortissements des biens	-209 709,80
041	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	145 950,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-721 793,53
Sous-total des recettes d'ordre			-440 402,13
Total des recettes d'investissement			11 949 473,24
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
		Report dépenses 2019	8 472 326,17
001	001	Solde exécution de la section d'investissement reporté	3 442 296,55
20	2031	Frais d'études	50 000,00
204	2041511	Biens mobiliers, matériel et études	60 000,00
204	2041512	Bâtiments et installations	-250 000,00
21	2121	Agencements et aménagements de terrains nus	900,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	-140 000,00
21	2184	Mobilier	-82 560,00
21	2188	Restitution ligne achat matériel pour les cimetières	46 010,00
23	2312	Terrains	130 000,00
23	2313	Constructions	-865 370,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	317 490,00
27	27638	Créances autres établissements publics	622 430,52
Sous-Total des dépenses réelles			11 803 523,24
041	2313	Récupération avances sur marchés	141 250,00
041	2317	Récupération avances sur marchés	4 700,00
Sous-Total des dépenses d'ordre			145 950,00

Total des dépenses d'investissement	11 949 473,24
--	----------------------

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°1 du Budget principal.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

14 : Budget primitif 2020 - budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette de la commune de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Par délibération en date du 12 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé la création du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette tenu hors TVA.

Ce lotissement constitué de 24 lots permettra de proposer des terrains à bâtir répondant aux besoins de la ville en matière d'habitat individuel.

La construction de ce budget retrace toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la ville de Châteauroux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Il vous est proposé d'arrêter le budget prévisionnel 2020 du budget annexe lotissement Les Frères Pichette, à 1 244 861,04 €.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 622 430,52 € pour le fonctionnement et à hauteur de 622 430,52 € en investissement.

La section de fonctionnement

A) Les ressources

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 622 430,52 €, et ne sont constituées que d'opérations d'ordre qui retracent la valeur du stock.

B) les dépenses

Les dépenses de fonctionnement ne sont composées que de charges à caractère général (chapitre 011). Elles s'élèvent à 622 430,52 € pour 2020: elles sont constituées du montant de l'acquisition des terrains à hauteur de 166 325,81 €, de frais d'études à hauteur de 11 460,00 € et de travaux à hauteur de 444 644,71 €.

La section d'investissement

A) Les ressources

Les recettes d'investissement s'élèvent à 622 430,52 € (avance du budget principal).

B) Les dépenses

Les dépenses sont constituées uniquement d'opérations d'ordre pour un montant de 622 430,52 € (constatation de la valeur du stock).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

15 : Fiscalité directe locale Vote des taux 2020

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2331-3 ;

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1639 A et 1636 B sexies ;

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales - taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties - applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ;

Considérant la réforme de la fiscalité locale, à compter de 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé à hauteur de celui appliqué en 2019 (19,15 %).

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux d'imposition des deux taxes locales suivantes :

taxe foncière sur les propriétés bâties	27,61 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,83 %

Ces taux sont identiques à ceux de 2011. Cette stabilité constitue un effort remarquable de la collectivité en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenter au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le produit fiscal prévisionnel de l'année

2020 à **15 656 314 €** (quinze millions six cent cinquante-six mille trois cent quatorze Euros).

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

16 : Durée d'amortissement des immobilisations - Ville de Châteauroux

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

L'instruction budgétaire et comptable M14, appliquée aux budgets communaux depuis le 1^{er} janvier 1997, reprend la plupart des grands principes de la comptabilité privée et notamment l'amortissement des biens renouvelables, le but étant de favoriser une approche patrimoniale des comptes locaux.

En effet, l'extension du patrimoine des communes a rendu inéluctable l'introduction des amortissements, et ce afin :

- d'apprécier le coût de renouvellement de l'actif immobilisé,
- de dégager les ressources correspondantes.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause.

En raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement, l'amortissement consiste généralement dans l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

La sincérité des comptes du bilan et du compte de résultat de l'exercice veut que cette dépréciation soit constatée. Cela permet d'établir un « autofinancement » minimum, destiné à maintenir en l'état

le niveau d'équipement de la collectivité.

L'amortissement obligatoire :

L'article L. 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales dispose que « *pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire* ».

Toutefois, pour ne pas bouleverser l'équilibre financier des communes et ne pas générer un accroissement des impositions locales, cet amortissement obligatoire a été volontairement limité aux biens renouvelables tels que le mobilier, le matériel, le matériel de transport..., et à l'exclusion des immeubles et de la voirie, de façon à préserver ainsi la liberté d'action des assemblées délibérantes dans la détermination du niveau de l'autofinancement et de la pression fiscale.

L'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales liste les immobilisations pour lesquelles les dotations aux amortissements sont obligatoires :

1° Les biens meubles autres que les collections et œuvres d'art ;

2° Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;

3° Les immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels.

Calcul des dotations aux amortissements :

Les dotations aux amortissements de ces biens sont calculées sur la base du coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation.

La méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif ou variable, voire réel.

Durée d'amortissement :

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Concernant les immobilisations incorporelles, les frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation, la durée d'amortissement ne peut excéder cinq ans.

Cas particulier des biens de faible valeur :

L'assemblée délibérante peut également fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

Les biens concernés, sont imputés en section d'investissement bien que leur valeur unitaire soit inférieure à 500 € TTC.

Plan d'amortissement :

En raison du principe de permanence des méthodes, tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 27° et R. 2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 24 novembre 1995, du 13 décembre 2006, du 27 juin 2011, du 28 juin 2012, du 26 septembre 2012, du 13 novembre 2014 et du 22 septembre 2016 relatives aux durées d'amortissement.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ABROGER** les délibérations du conseil municipal relatives à la durée d'amortissement des immobilisations approuvées antérieurement à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an ;
- **DE FIXER** la valeur unitaire des biens dits de « faible valeur » à un montant maximum de 500 € TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après leur complet amortissement ;
- **DE FIXER** la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;
- **DE PRÉCISER** que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;
- **DE PRÉCISER** que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

**17 : Réaménagement de la rue de Provence entre le boulevard des Marins et la rue de Bourgogne
- Attribution et signature des marchés**

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Un groupement de commande a été constitué par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Châteauroux n°2020-23 du 12 février 2020 et la décision de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole n°2020-20 du 22 janvier 2020 afin de réaliser en commun les travaux de voirie et réseaux pour le compte de la Ville et les travaux de réseaux d'assainissement pluvial pour le compte de l'Agglomération dans le secteur de la rue de Provence.

La Ville de Châteauroux est désignée coordonnateur du groupement pendant toute la durée de la convention, elle se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte des autres membres incluant la signature du marché, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique.

C'est pourquoi, la Ville de Châteauroux a lancé une consultation allotie en 3 lots sous la forme d'une procédure adaptée qui a fait l'objet d'une publication au BOAMP le 17 avril 2020. Les marchés sont à prix unitaires et les montants indiqués correspondent aux montants des détails estimatifs des sociétés attributaires.

Sur la base des offres reçues et des conclusions de l'analyse de celles-ci, les différents lots doivent être attribués aux sociétés ci-dessous désignées :

- Lot n°1 : Voirie/Réseaux

Entreprise SETEC - 36130 Diors pour un montant du détail estimatif de 686 072,76 € HT

- Lot n°2 : Eclairage public

Entreprise SEGEC – 36400 La Châtre pour un montant du détail estimatif de 43 500,00 € HT

- Lot n°3 : Espaces verts

Entreprise TD PAYSAGES – 36130 Ardentes pour un montant du détail estimatif de 54 291,00 € HT

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver, pour les lots 1 à 3, l'attribution des marchés aux sociétés ci-dessus pour les montants de détails estimatifs indiqués,
- d'autoriser le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les marchés avec ces trois sociétés.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

18 : Groupement de commandes permanent pour la passation d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de matériaux, produits et outillages pour les services techniques

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun d'acquérir des matériaux, produits et outillages pour leurs services respectifs.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature du marché, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

A titre indicatif, les montants annuels tous lots confondus, pour la Ville de Châteauroux, seront de

2 000 € HT au minimum et de 50 000 € HT au maximum. Les montants annuels tous lots confondus, pour la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, seront de 105 000 € HT au minimum et de 500 000 € HT au maximum.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour la fourniture de matériaux, produits et outillages,
- De désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- D'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

19 : Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des marchés de travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun de passer un marché d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de ces collectivités, dit travaux tous corps d'état.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des marchés, au sens du II de cet article. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

A titre indicatif, les montants globaux s'élèvent à 10 251 € HT au minimum et à 123 012 € HT au

maximum pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et à 262 132 € HT au minimum et 3 145 584 € HT au maximum pour la Ville, et ce sous forme d'accord cadre à bons de commande d'une durée de 3 ans.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres *ad hoc* qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de passer des marchés d'entretien et de maintenance du patrimoine bâti de ces collectivités, dit travaux tous corps d'état, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

Commission Aménagement de l'Espace Public

20 : Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation de marché de fournitures de pneumatiques à charges lourdes

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun de commander des pneumatiques à charges lourdes pour les véhicules spécifiques (bennes à ordures ménagères, camions poids-lourds, nacelles, tondeuses, etc...).

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des marchés, au sens du II de cet article. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par Châteauroux Métropole.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Aux vues des consommations passées sur l'année 2019 et au regard du précédent marché et du

prévisionnel envisagé, la moyenne des consommations représente un montant annuel de 30 000 € HT par an pour la Ville. Néanmoins, les maximums cumulés qu'il est prévu de fixer sur toute la durée envisagée du premier accord-cadre aboutiront à la passation d'une procédure formalisée.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres *ad hoc* qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire l'acquisition de pneumatiques à charges lourdes,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres *ad hoc* du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

21 : Constitution d'un groupement de commandes permanent pour la passation des marchés de travaux de voirie incluant la gestion des eaux pluviales urbaines

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin de passer des marchés pour des travaux de voirie pour le compte de la Ville de Châteauroux et de gestion des eaux pluviales pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

Les lois n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi « NOTRe ») et 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes confient au titre des compétences obligatoires aux communautés d'agglomération la gestion des eaux pluviales urbaines (« GEPU ») depuis le 1er janvier dernier.

Afin de ne pas avoir à délibérer pour constituer un groupement de commandes à chaque projet ayant pour objet à la fois des travaux d'aménagement ou de réhabilitation de voirie communale et la gestion des eaux pluviales urbaines, il vous est proposé de constituer un groupement de commandes dit « permanent » avec la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des marchés, au sens du II de cet article. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres *ad hoc* qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de réhabilitation de voirie communale intégrant la gestion des eaux pluviales urbaines, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

22 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre lié à des prestations de géomètre

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun de commander des prestations de géomètre-expert pour mener à bien les missions relatives aux compétences respectives dont elles ont la charge.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion d'un marché public, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique).

La Ville de Châteauroux se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des marchés, au sens du II de cet article. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Aux vues des consommations passées sur le précédent marché et du prévisionnel envisagé, la moyenne pour les deux collectivités qui s'étaient déjà associées, représente un montant de

10 240 € HT par an.

Par conséquent, l'attribution du futur accord-cadre, amené à se dérouler sur une période de quatre années, devrait a priori revenir au représentant de la Ville de Châteauroux. Néanmoins, si une nouvelle appréciation des besoins amenait à prévoir la constitution d'une commission d'appel d'offres *ad hoc*, des membres sont à désigner.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue de faire réaliser les prestations de géomètre sur leur territoire, la ville de Châteauroux en étant désignée coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur Général des Services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

23 : Constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de matériels de vidéoprotection

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont comme besoin commun d'assurer la protection de leurs administrés et des biens dont elles ont la charge, en recourant notamment à la technologie liée à la vidéoprotection.

Les besoins communs aux membres consistent ainsi à prévoir, à renouveler ou à consolider l'achat de matériels de vidéoprotection urbaine par la fourniture de caméras, de leurs accessoires de pose et de divers compléments vidéo destinés à leur mise en œuvre.

Les matériels à acquérir seront conformes aux prescriptions du cahier des charges du futur marché et notamment de l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Ville de Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure de passation du marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature

des marchés, au sens du II de cet article. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent, en vertu de la convention constitutive et chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Les consommations passées ont représenté pour la Ville de Châteauroux un montant de 169 630,47 € HT sur les 3 années du dernier marché (données du logiciel Sedit au 4 juin 2020) et les futurs besoins sont estimés à 121 517,58 € HT (soit 145 821 € TTC) sur les années 2021 et 2022.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole en vue d'acheter du matériel de vidéo protection,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant Monsieur le Directeur général des services, à signer cette convention, ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

24 : Personnel Municipal : Modification du tableau des effectifs 2020

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

A la suite de recrutements, de départs et d'évolutions de carrière mais aussi afin d'adapter les grades lors de mouvements de personnels, il est nécessaire de procéder à la transformation de certains postes. En effet, les grades des agents quittant leur poste ne correspondent pas toujours à ceux des agents recrutés lorsqu'il y a remplacement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs au titre de l'année 2020 approuvé par le Conseil Municipal du 11 décembre 2019.

TABLEAU DES EFFECTIFS – VILLE DE CHATEAUROUX

FILIERE	GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	CREATIONS DE POSTES	OBSERVATIONS
<u>Technique</u>	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	En vue de recrutements
	Adjoint Technique	C	1	
<u>Culturelle</u>	Directeur d'Établissement d'Enseignement Artistique de 2 ^{ème} catégorie	A	1	
<u>Hors Filière</u>	Assistant Maternel		3	Recrutements en vue de remplacements
TOTAL			7 TP	

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

25 : Création d'Emplois Saisonniers - Eté 2020

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

En vertu de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié, le Conseil Municipal doit statuer sur les créations de postes, notamment pour les besoins saisonniers de ses services.

Comme les années précédentes, le fonctionnement de certains établissements pendant la période estivale nécessite le recrutement d'agents non titulaires pour la période du 2 juin au 31 août 2020.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer les postes nécessaires aux besoins des services pour la période estivale conformément au tableau ci-joint et en application du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif aux emplois saisonniers ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant :
- à procéder aux recrutements nécessaires sur les postes ouverts pour une durée déterminée au cours de la période du 2 juin au 31 août 2020,
- à signer les contrats de travail.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

26 : Contrat de Ville - Opération "Jobs d'Eté 2020"

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

L'opération JOBS D'ETE permet à des jeunes âgés de 17 ans une insertion par une activité professionnelle salariée et une approche des réalités du monde du travail. L'activité salariée se déroule sur une période de deux semaines en juillet ou en août au sein des services de la collectivité.

Quinze jeunes pourront bénéficier de cette opération au titre de l'été 2020.

Le coût total de cette opération est estimé à 17 000 €.

Les crédits de dépenses nécessaires ont été inscrits au chapitre 012 du Budget Primitif pour l'exercice 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire :

- à procéder au recrutement de 12 jeunes sur des postes d'adjoints techniques (1^{er} échelon), et au recrutement de 3 jeunes sur des postes d'adjoints d'animation (1^{er} échelon) conformément aux dispositions du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une période de deux semaines entre le 6 juillet et le 31 août 2020,
- à signer les contrats de travail,
- à demander une participation financière de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

27 : Approbation de la convention type de mise à disposition de chiens au profit de la Police Municipale

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

La sécurité des personnes et des biens est une priorité de la municipalité.

Cette dernière a souhaité doter la police municipale d'une unité cynophile. Il s'agit essentiellement d'un rôle de protection et de prévention, plus particulièrement lors du travail en soirée et de nuit.

C'est donc un outil supplémentaire qui participe aux missions de maintien de la tranquillité publique assurées par la police municipale.

Cette brigade renforce l'action des équipes sur le terrain et les assiste dans certaines missions d'intervention.

Sa présence, principalement dissuasive, permet de favoriser le dialogue plutôt qu'un affrontement verbal ou physique.

La Ville de Châteauroux, n'étant pas dotée de structures permanentes pour l'accueil des chiens de police, a proposé d'utiliser des chiens, dits personnels, qui seront mis à sa disposition dans le cadre d'une convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention type relative aux modalités de la mise à disposition de chiens, au profit de la Ville de Châteauroux, telle qu'annexée à la présente délibération et d'autoriser le Maire à signer cette convention et l'ensemble des documents s'y rapportant.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

28 : Attribution de chèques Fédébon aux agents municipaux particulièrement mobilisés sur le terrain pendant la période de confinement.

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Saisir ici votre texte

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

29 : Rapport annuel sur l'emploi des travailleurs handicapés

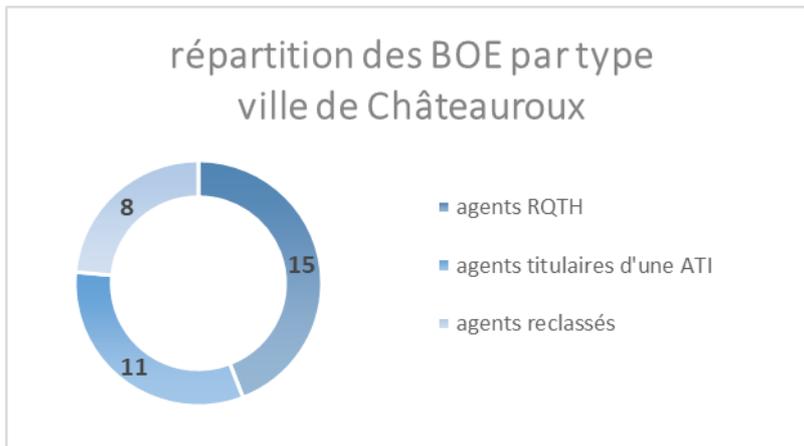
Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

L'article 35 bis de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que soit présenté annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

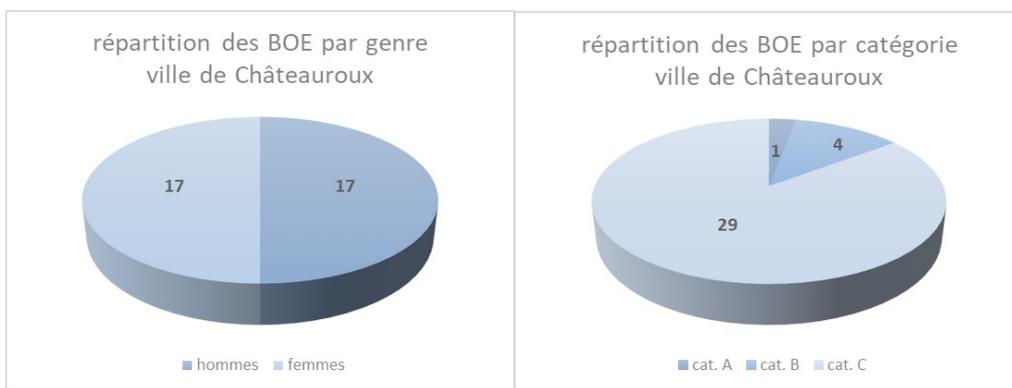
Les employeurs publics comme privés disposant de plus de 20 agents dans leurs effectifs sont tenus de disposer de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de leur effectif au 1er janvier de l'année écoulée. Sont également pris en compte les agents victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10% ou encore les agents reclassés pour raisons médicales.

L'obligation d'emploi peut également être partiellement remplie par des contrats de fourniture ou de prestation de service avec des entreprises adaptées ou des établissements ou services d'aide par le travail.

Pour atteindre l'objectif de 6% de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), la ville de Châteauroux devait avoir dans ses effectifs au moins 29 agents remplissant les conditions. Au 1^{er} janvier 2019, la ville en comptait 34, répartis comme suit :



L'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi permet de présenter un taux d'emploi direct de 6,97%, porté à 7,04% grâce aux dépenses auprès d'entreprises adaptées (montant déclaré de 6 494,88 €).



Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

30 : Formation des élus

Le rapporteur : M. Stéphane ZECCHI

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment dans ses articles L.2123-12, L.2123-13, L.2123-14,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Considérant que le Conseil municipal doit délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur l'exercice du droit à la formation de ses membres,

Conformément à l'article L.2123-12 du Code général des Collectivités Territoriales, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

L'article L.2123-13 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit, qu'indépendamment des autorisations d'absence et du crédit d'heures dont ils bénéficient, les membres du conseil municipal qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation. Ce congé est fixé à dix-huit jours par élu pour la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Les pertes de revenu subies par l'élu du fait de l'exercice de son droit à la formation prévu par la présente section sont compensées par la commune dans la limite des dix-huit jours par élu et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure. L'élu doit fournir à cet effet, les justificatifs nécessaires.

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 introduit le droit individuel à la formation pour les élus locaux. Ils

bénéficient ainsi depuis le 1^{er} janvier 2016 de 20 heures de DIF par année complète de mandat cumulable sur la durée du mandat.

Pour mener à bien leurs missions, les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % ni être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Considérant le renouvellement important de l'équipe municipale et par conséquent un besoin accru de formation pour cette année,

Il est proposé au Conseil Municipal :

d'adopter ces dispositions,

d'inscrire une ligne de crédit de 10 000 € au chapitre 65 au budget 2020

d'inscrire une ligne de crédit dans la limite de 10 000 € au chapitre 65 pour les exercices suivants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Finances et Affaires Générales

16 juin 2020

31 : Remises sur les prestations délivrées par les services culturels dans le cadre de l'épidémie de Covid.

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Compte tenu des mesures gouvernementales liées à l'épidémie de Covid 19 et plus particulièrement de la période de confinement, suivie d'un déconfinement progressif, il est souhaitable de consentir un effort financier en direction des usagers des structures culturelles municipales.

Réseau des bibliothèques :

Pour bénéficier des principaux services proposés par le réseau des bibliothèques, une inscription préalable est indispensable. La carte délivrée au moment de l'inscription est personnelle, individuelle, nominative et ne peut être prêtée.

L'inscription est valable une année, de date à date. Comme le précise le règlement intérieur du réseau des bibliothèques, mis à jour et validé par le Conseil Municipal du 19 décembre 2019, aucune inscription ne peut être remboursée pour quelque motif que ce soit.

Or, dans ce contexte particulier de pandémie de Covid-19 où la mesure sanitaire a imposé le confinement du 17 mars au 11 mai 2020, les usagers n'ont pas pu bénéficier des prestations du réseau des bibliothèques.

Il est donc envisagé, à titre exceptionnel, de prolonger de la durée du confinement les abonnements afin de ne pas pénaliser les usagers.

Conservatoire et Ecole Municipale des Beaux-Arts :

Depuis le 14 mars, les cours dispensés au Conservatoire et à l'école municipale des Beaux-arts ont été interrompus. Une continuité pédagogique a pu être assurée pour une grande partie des disciplines (instruments, art vocal, formation musicale, classe préparatoire des Beaux-Arts...) mais s'est révélée impossible ou difficilement applicable pour d'autres (danse, chant choral, pratiques collectives, atelier céramique...) notamment quand aucun lien internet n'a pu être mis en place.

Afin de compenser l'absence d'enseignement en face à face pédagogique pendant plusieurs semaines, il est proposé au Conseil municipal, de consentir une remise de 20% sur le montant annuel des cotisations 2019/2020 dues (hors frais de dossiers et frais de location d'instruments) par les usagers.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prolonger de la durée du confinement les abonnements du réseau des bibliothèques et de consentir une remise de 20% sur le montant annuel des cotisations des usagers du conservatoire et de l'école municipale des Beaux-Arts.
- d'autoriser le Maire à mettre ces mesures en application.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

32 : Fonds sportif : attribution de subventions à des associations sportives castelroussines

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Une somme de 92 000 € représentant le Fonds Sportif est inscrite au Budget Primitif 2020.

Cette somme correspond au montant de la participation de la Ville de Châteauroux pour l'organisation, par les clubs castelroussins, des différentes manifestations sportives prévues pour l'année 2020.

Une partie de cette somme d'un montant de 72 550 € a déjà été attribuée lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2020.

Toutefois, elle sera réduite puisqu'un certain nombre d'événements ont été annulés, compte-tenu des mesures prises en raison de l'épidémie de Covid 19. Le Conseil municipal sera amené à se prononcer ultérieurement sur ces évolutions, en fonction du recensement fait auprès des différentes associations concernées

Un montant complémentaire du fonds peut être attribué dès maintenant, selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Club Castelroussin de	17-18/10	Tournoi national de badminton	2 600	700	700

Badminton					
Les Enfants du Skate et du Ride	07/03 24-25/10	3ème édition championnat régional Skateboard "Contest 4ème Berry Skate Plaza" (Skate, Bmx, Trotinettes")	4 940	2 000	1 500
Les Piranhas de Châteauroux	15-16/02	Stage entraînement équipe de France junior roller derby	2 980	700	700
				TOTAL :	2 900

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la somme de 2 900 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessus et d'imputer la dépense sur le chapitre 65 – fonction 415 – article 6574 – code service 31D1.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

33 : Conventonnement cadre d'utilisation des installations sportives : lycées-ville de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1311-15,

Vu le code de l'Education et notamment l'article L214-4,

Vu les circulaires des 9 mars 1994 et 13 juillet 2004 relatives à la sécurité des élèves dans la pratique des activités physiques scolaires,

Vu la délibération DAP 19.04.11.65 de la Commission Permanente Régionale du 5 avril 2019 relative au nouveau mode de financement de l'EPS obligatoire, pour les élèves des lycées publics,

Dans le cadre de l'utilisation des installations sportives de la Ville de Châteauroux par les lycées, la mise en place de conventions est nécessaire.

Lors du Conseil municipal du 12 novembre 2019, le principe de la mise en place de conventions tripartites (Région Centre-Val de Loire, Lycées et Ville) et bipartites (Lycées et Ville) a été acté. Pour mémoire, les conventions tripartites sont valables pour une durée de 6 ans à partir de l'année scolaire 2019-2020 et les conventions bipartites sont renouvelées chaque année scolaire. Il convient donc désormais de renouveler les conventions bipartites pour l'année scolaire 2020-2021.

Dans ces conventions, la Ville de Châteauroux est dénommée comme « le propriétaire », chaque lycée est dénommé comme « l'utilisateur ».

Ces conventions décrivent et énumèrent les dispositions spécifiques relatives :

- à la liste des installations sportives avec les équipements mis à disposition de l'utilisateur par le propriétaire et le calendrier général d'utilisation (volume horaire, harmonisation avec les écoles ou autres établissements...),
- aux modalités financières relatives au règlement par l'utilisateur au propriétaire, des frais de location des installations sportives.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes des conventions précédemment citées, qui interviennent entre la Ville de Châteauroux et les lycées,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions et à faire appliquer toutes leurs dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

34 : Piscine Firmin Batisse : dédommagement des abonnements relatifs aux activités - prolongation de la validité des PASS et cartes d'abonnement

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Suite à la fermeture de la piscine Firmin-Batisse à compter du vendredi 13 mars 2020 en raison de la crise sanitaire Covid, les usagers n'ont pas eu la possibilité de se rendre dans l'établissement soit pour accéder aux créneaux d'ouverture au public soit pour pratiquer les différentes activités (aquagym ou écoles de natation adultes et enfants).

Afin de prendre en compte cette situation, il est proposé les mesures suivantes :

Dédommagement des abonnements relatifs aux activités

Deux possibilités de dédommagement sont proposées aux usagers :

- un remboursement à la hauteur d'un trimestre en fonction de l'activité pratiquée,
- une gratuité du premier trimestre sur l'année sportive 2020-2021 avec une priorité sur la liste d'inscription.

Les usagers pourront librement choisir entre les deux solutions.

Prolongation de validité des PASS et cartes d'abonnement

Il est proposé de prolonger la durée de validité en fonction d'un calcul au prorata temporis en fonction de la durée de fermeture de la piscine. Ce dispositif est applicable à tous les détenteurs

d'une carte PASS et d'une carte d'abonnement 11 bains.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

35 : Piscine Firmin Batisse : mise en place d'une nouvelle tarification concernant les PASS piscine

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

A compter du 1^{er} juillet 2020, le tarif PASS à 154,10 € (valable 1 an) sera supprimé, compte-tenu de la proximité de l'ouverture de Balsan'éo. Il est proposé d'adopter 2 nouveaux tarifs pour tenir compte de cette situation :

- un Pass Piscine au trimestre à 50,00 €
- un Pass Piscine au semestre à 80,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les dispositions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

36 : Extension de l'aide à l'implantation commerciale

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

Dans leur volonté de faciliter et d'encourager les implantations commerciales dans le cœur de ville de Châteauroux et de sauvegarder le commerce de proximité, les élus de la Ville de Châteauroux ont voté en 2016 un dispositif de soutien aux commerçants sur le périmètre du centre-ville de Châteauroux.

Ainsi, une aide à l'implantation commerciale, sous la forme d'un soutien financier correspondant à 75% du montant du loyer commercial sur le premier exercice fiscal, limité à un plafond mensuel de 400 € a été mise en place et a permis l'ouverture de 34 boutiques depuis cette date.

Face aux demandes et au taux de vacance commerciale en périphérie du centre-ville, il vous est proposé d'élargir le dispositif à l'ensemble de la ville de Châteauroux. Ce sont ainsi les centres commerciaux des quartiers et les commerces situés sur les grands axes qui pourront en bénéficier.

Afin de toujours favoriser les implantations commerciales en centre-ville, le soutien financier, pour les commerces situés sur les grands axes et les quartiers est fixé à 50% du montant du loyer commercial sur le premier exercice fiscal, limité au plafond de 300 €. Celui-ci sera versé pour les loyers commerciaux signés à compter du 1er juillet 2020 et donnera lieu à l'établissement d'une convention avec les commerçants concernés.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accorder la modification de l'aide à l'implantation commerciale en élargissant le périmètre à l'ensemble de la ville de Châteauroux,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document afférent à ce dossier.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

37 : Prolongation à titre exceptionnel de l'aide à l'implantation commerciale

Le rapporteur : Mme Nahima KHORCHID

En 2016, les élus de la Ville de Châteauroux ont mis en place un soutien financier, afin de faciliter et d'encourager les implantations commerciales et ainsi sauvegarder le commerce de proximité dans le cœur de la ville de Châteauroux. Cette aide correspond à 75% du montant du loyer commercial sur le premier exercice fiscal.

Cependant, la crise générée par l'épidémie COVID-19, et la période de confinement associée, ont fortement impacté l'activité des entreprises sur le territoire de Châteauroux Métropole. Dès les premières heures, les élus et services de la Ville se sont mobilisés pour limiter au maximum les risques pour les entreprises et pour l'emploi, tout en répondant aux situations d'urgences sanitaires.

Ainsi, au regard de ces circonstances exceptionnelles, il est proposé de faire bénéficier d'une prolongation de 3 mois de l'aide à l'implantation commerciale, soit 15 mois au lieu de 12, aux 8 commerçants concernés par ce dispositif, dont la liste suit :

Tout 1 Fromage, Berry Optique, J&M Store, Chanvre Bois Berry, Equivalenza, Le Sommelier, Jean-Yves Olivier Photography et New Mode.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la prolongation de 3 mois de l'aide à l'implantation commerciale aux 8 commerçants actuellement concernés, soit pour un montant total de 9 277,50 €.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Animation du Territoire

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

38 : Convention de partenariat pour le soutien financier de l'offre jeunesse

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La Caisse d'allocations familiales de l'Indre et la Ville de Châteauroux souhaitent affirmer, au travers d'une convention pluriannuelle, leur volonté de soutenir l'offre jeunesse déployée par les structures gérées par la Ville.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat Ville/Caf au service de l'offre jeunesse à l'échelle du territoire de Châteauroux, sous gestion communale.

Cette convention s'articule avec la convention territoriale globale et le Contrat Enfance Jeunesse, signés chacun, entre la Ville et la Caf, sur la période 2019/2022.

La Caisse d'allocations familiales de l'Indre propose une subvention annuelle, fléchée pour l'offre jeunesse, au profit de la Ville de Châteauroux, sur la période 2020-2022, et plafonnée pour la période de la présente convention à la somme de 110 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Caisse d'allocations familiales de l'Indre et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

39 : Proposition de prolongation de la convention de prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) pour les accueils jeunes

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La Ville de Châteauroux et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre (C.A.F.) sont signataires d'une convention d'objectifs et de financement intitulée « Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement pour les Accueils Jeunes » soutenant le fonctionnement des accueils jeunes.

Face au contexte actuel et aux mesures exceptionnelles pour faciliter la mise en place d'activités, la C.A.F. propose, par le biais d'un avenant, la prolongation de la convention initiale qui est arrivée à échéance au 31 décembre 2019.

Sans modification des conditions de la convention, celui-ci prend effet du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à le signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

40 : Convention de prestations pour les services du Relais assistants maternels de Châteauroux avec la commune de Saint Maur

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La commune de Saint-Maur souhaite que 11 assistants maternels Saint-Maurois puissent profiter des services proposés par le Relais assistants maternels de Châteauroux.

Ainsi, les 11 assistants maternels pourront bénéficier des réunions d'informations, des actions de formations, de prêt de jeux et de livres et participer aux ateliers récréatifs mis en place par les animatrices du Relais.

Les parents qui confient leurs enfants à ces 11 assistants maternels pourront également avoir accès aux services du Ram.

La participation de la commune de Saint-Maur est fixée à 1 702.25 € (somme équivalente au reste à charge de la Ville de Châteauroux pour le fonctionnement du Ram, calculé sur la base du compte de résultat 2019, pondéré par le nombre d'assistants maternels désignés par la commune de Saint-Maur).

Une convention de prestation est établie entre la commune de Saint-Maur et la Ville de Châteauroux pour préciser les modalités de cette collaboration, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2020.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention, d'autoriser le Maire ou son

représentant à signer cette convention avec la commune de Saint-Maur et les avenants à intervenir si d'autres assistants maternels souhaitent bénéficier du service.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

41 : Participation financière au Syndicat de transports scolaires du secteur de La Châtre pour l'année scolaire 2019-2020

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

Le Syndicat de transport scolaire de La Châtre assume le transport scolaire des enfants, de leur domicile aux établissements scolaires de La Châtre, ainsi que les frais inhérents à ce dispositif.

Le financement de cette structure est assuré par la contribution des communes en fonction du nombre d'élèves transportés, contribution fixée par une délibération du Syndicat du 3 mars 2020.

A titre d'information, la cotisation annuelle s'élève à 75,00 €, montant forfaitaire pour 5 à 9 élèves transportés.

Des enfants domiciliés à Châteauroux fréquentent les établissements scolaires de La Châtre. La Ville, a, de ce fait, été sollicitée par le Syndicat précité pour une participation financière, telle que décrite ci-dessus.

Pour l'année 2019-2020, ce dispositif concerne 8 enfants.

La participation de la Ville de Châteauroux s'élève donc à 75,00 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement par la Ville d'une cotisation de 75,00 € au Syndicat de transports scolaires du secteur de La Châtre au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

42 : Renouvellement de la convention avec l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique (O.G.E.C) relative aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école privée Saint-Pierre

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La Ville de Châteauroux et l'Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique (O.G.E.C.) ont conclu un accord fixant la participation de la commune aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école privée Saint-Pierre.

Son montant par élève est révisé chaque année sur la base du taux annuel de variation du coût d'un élève scolarisé dans les classes maternelles publiques de la commune, calculé en fonction des données issues du compte administratif de l'année antérieure.

La convention établie entre les deux parties est arrivée à échéance. Il convient de la renouveler, dans des termes identiques, pour une durée de 4 ans, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2024.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer avec l'O.G.E.C. la convention relative aux frais de fonctionnement des classes maternelles de l'école privée Saint-Pierre pour une durée de 4 ans.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

43 : Modification des modalités de réservation et d'annulation pour les accueils de loisirs de la Valla, la Pingaudière et le Pôle Ados - Avenant au règlement de fonctionnement des Accueils Périscolaires et Extrascolaires de la Ville de Châteauroux

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La Ville de Châteauroux, par le biais du service Education-Jeunesse, propose des accueils de loisirs (la Pingaudière, la Valla, le Pôle Ados) aux enfants de Châteauroux et hors Châteauroux, dès lors qu'ils sont scolarisés jusqu'à 17 ans.

La fréquentation de ces accueils est possible :

Les mercredis :

- à la journée, demi-journée avec ou sans repas (seulement l'après-midi pour le Pôle Ados).

Les vacances scolaires :

- la Valla : à la journée
- la Pingaudière : à la journée
- le Pôle Ados :
 - Eté : 11-13 ans à la journée / 14-17 ans à la semaine
 - Fin d'année : à la journée

- Hiver - printemps - automne : à la semaine.

Après avoir rempli un dossier, les familles ont la possibilité de réserver les jours souhaités en ligne ou sur papier.

Actuellement, pour la réservation et l'annulation un délai de 48 heures ouvrées est laissé à l'utilisateur. Ce fonctionnement a un impact sur de nombreux services (guichet familles, volet administratif, équipe d'animation, restauration, ressources humaines, prestataires...) car certaines familles ne s'organisent pas en amont et viennent s'inscrire ou se désinscrire à la dernière minute. L'élargissement du délai permettrait d'améliorer le fonctionnement des services (seules les demandes exceptionnelles liées à une maladie ou à un emploi... pourront être prises en compte en dernière minute).

Il est proposé au Conseil municipal de :

- redéfinir les modalités de réservation et d'annulation des accueils de loisirs la Valla, la Pingaudière, le Pôle Ados en passant de 48 h ouvrées à 7 jours (réservation au maximum le lundi pour le lundi de la semaine suivante, le mardi pour le mardi de la semaine suivante...). Faute de respecter ce délai, les réservations donneront lieu à facturation pour l'accueil de loisirs et les séjours avec nuitées,
- modifier, par le biais d'un avenant, l'article 2.2 du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Châteauroux afin de prendre en compte ces changements,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

44 : Renouvellement de la convention entre la Ville de Châteauroux et l'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de l'Indre (A.D.A.P.E.I. 36) relative à la fourniture de repas à l'Unité d'Enseignement pour enfants autistes par le service Restauration municipale

Le rapporteur : Mme Monique RABIER

La convention liant la Ville de Châteauroux à l'A.D.A.P.E.I. 36 pour la fourniture de repas pour les enfants et les encadrants accueillis à l'école maternelle Jean Zay, dans le cadre du fonctionnement d'une Unité d'Enseignement pour enfants autistes au sein de cet établissement, étant arrivée à échéance, il convient de procéder à son renouvellement dans des termes identiques.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la fourniture de repas à l'Unité d'Enseignement en maternelle des enfants autistes par la restauration municipale de Châteauroux pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

16 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

45 : Exonération partielle des droits de terrasses couvertes et non couvertes

Le rapporteur : Mme Liliane MAUCHIEN

La crise générée par l'épidémie Covid-19 a impacté fortement l'activité des entreprises sur le territoire de Châteauroux Métropole comme partout en France. Les restaurateurs et cafetiers sont particulièrement touchés puisque leur activité n'a repris que le 2 juin 2020 avec mise en place de mesures sanitaires strictes.

Ces commerçants, lorsqu'ils mettent en place une terrasse non couverte ou disposent d'une terrasse couverte sur le domaine public sont redevables d'une redevance annuelle ou seulement estivale pour occupation du domaine public calculée selon les tarifs municipaux votés par délibération n°2019-247 du 11 décembre 2019. Cette redevance dépend de la surface occupée et de la zone d'occupation définie dans la délibération.

Dans le prolongement de la loi d'urgence votée par le Parlement, afin de limiter au maximum les risques de la crise sanitaire pour les entreprises et pour l'emploi, il est proposé d'accorder aux commerçants disposant d'une terrasse (couverte ou non couverte) une exonération de 50% de la redevance due au titre de l'année 2020.

Cette redevance représentait :

- 21 300,08 € de droits de terrasses couvertes en 2019,
- 41 851,25 € de droits de terrasses non couvertes en 2019.

L'impact financier de cette mesure est estimé à environ 30 000 €.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de :

- valider la décision d'exonération en 2020 de 50% de la redevance due par les commerçants pour l'occupation du domaine public par les terrasses couvertes et non couvertes.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Aménagement de l'Espace Public

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales

46 : Convention financière pour l'aménagement des abords du centre aquatique Balsan'éo

Le rapporteur : Mme Liliane MAUCHIEN

Dans le cadre de l'opération globale de construction du centre aquatique Balsan'éo portée par Châteauroux Métropole, des travaux d'aménagement des espaces extérieurs seront réalisés.

Ces aménagements comprennent les travaux de voirie et de réseaux pour la réhabilitation du boulevard de la Valla Prolongée (voie communale d'intérêt communautaire) et du boulevard Jean Macé (voie communale), le prolongement du boulevard Jean Macé et la création d'un parking boulevard de la Valla Prolongé à proximité du Centre Aéré.

Le coût de l'opération est estimé à 1 600 000 € H.T.

Châteauroux Métropole est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux de voirie et de réseaux situés aux abords du centre aquatique Balsan'éo.

Cependant, en raison du classement communal du boulevard Jean-Macé et de la règle de répartition financière des dépenses sur une voie communale d'intérêt communautaire, la Ville de Châteauroux devra participer à hauteur de 25 %.

Cette participation fera l'objet de l'émission de trois titres de recettes :

- 250 000 € HT ont été versé en 2019,

- 100 000 € HT seront versé en 2020,

- le solde ajusté au coût réel final à la réception des travaux au vu d'une fiche financière indiquant le montant réel des frais engagés hors taxes. A titre indicatif, ce décompte final interviendra au cours du 1er semestre 2021.

La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques, financières et administratives de l'aménagement des abords du centre aquatique Balsan'éo.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Agglomération de Châteauroux Métropole,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Aménagement de l'Espace Public

15 juin 2020

Commission Finances et Affaires Générales